

vivre
bien
vivre
pleinement

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

**Rapport du troisième trimestre
aux actionnaires**

Période de 40 semaines close
le 5 octobre 2024

Rapport du troisième trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires

| | |
|---|----|
| Rapport de gestion | 1 |
| Résultats financiers | 41 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités | 48 |

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | Énoncés prospectifs | 2 |
| 2. | Indicateurs de performance financière clés | 4 |
| 3. | Résultats d'exploitation consolidés | 5 |
| 4. | Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter | 11 |
| 4.1 | Secteur Vente au détail | 11 |
| 4.2 | Secteur Services financiers | 15 |
| 5. | Situation de trésorerie et sources de financement | 17 |
| 5.1 | Flux de trésorerie | 17 |
| 5.2 | Situation de trésorerie et structure du capital | 20 |
| 5.3 | Situation financière | 22 |
| 5.4 | Notations | 22 |
| 5.5 | Dividendes et rachats d'actions | 23 |
| 5.6 | Arrangements hors bilan | 24 |
| 6. | Instruments financiers dérivés | 24 |
| 7. | Résultats par trimestre | 25 |
| 8. | Contrôle interne à l'égard de l'information financière | 27 |
| 9. | Risques d'entreprise et gestion des risques | 27 |
| 10. | Transactions entre parties liées | 27 |
| 11. | Normes comptables futures et modifications | 27 |
| 12. | Perspectives | 28 |
| 13. | Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières | 28 |
| 14. | Informations supplémentaires | 40 |

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw Limitée et de ses filiales (collectivement, la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du troisième trimestre de 2024 et les notes y afférentes (les « états financiers intermédiaires ») inclus dans le présent rapport trimestriel, ainsi qu'avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes de l'exercice clos le 30 décembre 2023 et le rapport de gestion connexe inclus dans le Rapport annuel de 2023 de la société.

Les états financiers intermédiaires du troisième trimestre de 2024 de la société ont été établis selon la Norme comptable internationale (« IAS ») 34 *Information financière intermédiaire* publiée par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou les « PCGR »). Les présents états financiers intermédiaires comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La direction a recours à des mesures financières non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents. Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », pour plus de précisions sur les mesures financières non conformes aux PCGR et les autres mesures financières utilisées par la société.

Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport trimestriel figure à la fin du Rapport annuel de 2023 de la société.

Les termes qui sont suivis d'un appel de note sous forme de chiffre dans le rapport de gestion inclus au présent rapport trimestriel sont définis dans les notes de bas de page du rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 12 novembre 2024.

1. Énoncés prospectifs

Le rapport trimestriel, y compris le rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport trimestriel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de technologies de l'information (les « TI »). Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent rapport trimestriel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 5, « Situation de trésorerie et sources de financement », à la rubrique 12, « Perspectives », à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits dans le rapport de gestion de la société inclus dans le Rapport annuel de 2023 et dans la notice annuelle 2023 de la société pour l'exercice clos le 30 décembre 2023. Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- l'évolution de la conjoncture économique, notamment l'inflation, l'augmentation des prix des fournisseurs, les niveaux d'emploi, les coûts d'emprunt, l'endettement des ménages, l'incertitude politique et la réglementation gouvernementale, les répercussions des catastrophes naturelles, de la guerre ou des actes de terrorisme, les pandémies, les variations des taux d'intérêt, des taux d'imposition ou des taux de change, ainsi que l'accès au crédit à la consommation;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires ou à contrôler les pertes;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société et les processus connexes;
- l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de commerce électronique de la société ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- l'incapacité d'attirer et de conserver à son service ses employés, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de la société d'exercer efficacement ses activités d'exploitation et de réaliser ses objectifs de rendement financier;
- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement efficace et, par le fait même, un assortiment approprié de produits offerts en magasin et en ligne;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- les erreurs commises lors de la remise de médicaments, de la prestation de services aux patients ou de consultations;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus liés aux priorités stratégiques et aux importantes initiatives de la société, dont la croissance des produits, les économies de coûts prévues et les efficacités sur le plan de l'exploitation, ou de gérer les changements organisationnels qui pourraient avoir une incidence sur les relations avec les franchisés et les titulaires d'une licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires »);
- l'incapacité de s'adapter aux risques environnementaux et sociaux, notamment l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de la société en matière de changement climatique et d'équité sociale;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- les dénouements défavorables d'actions en justice ou de procédures réglementaires et questions connexes;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché.

Cette liste de facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « autorités en valeurs mobilières »), y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle 2023 de la société (pour l'exercice clos le 30 décembre 2023). Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

2. Indicateurs de performance financière clés¹⁾

La société s'est donné des indicateurs de performance financière clés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs à court terme et à long terme. Certains de ces indicateurs de performance financière clés sont présentés ci-dessous :

| Au 5 octobre 2024 et au 7 octobre 2023 et pour les périodes closes à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 (16 semaines) | 2023 (16 semaines) |
|---|-------------------------------------|-----------------------|
| Chiffres consolidés | | |
| Augmentation des produits | 1,5 % | 5,0 % |
| Résultat d'exploitation | 1 321 \$ | 1 065 \$ |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 2 069 | 1 926 |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 11,2 % | 10,5 % |
| Bénéfice net | 820 \$ | 649 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 780 | 624 |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾ | 777 | 621 |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾ | 767 | 719 |
| Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars) | 2,53 \$ | 1,95 \$ |
| Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars) | 2,50 \$ | 2,26 \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme | 1 529 \$ | 1 823 \$ |
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation | 1 958 | 2 045 |
| Dépenses d'investissement ⁱⁱ⁾ | 690 | 695 |
| Flux de trésorerie disponibles ²⁾ | 622 | 756 |
| Mesures financières | | |
| Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail ²⁾ sur une base annuelle | 2,4 x | 2,3 x |
| Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾ sur une base annuelle | 23,3 % | 21,8 % |
| Montant ajusté du rendement du capital ²⁾ sur une base annuelle | 11,8 % | 11,2 % |
| Secteur Vente au détail | | |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail | 0,5 % | 4,5 % |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail | 2,9 % | 4,6 % |
| Résultat d'exploitation | 1 091 \$ | 1 006 \$ |
| Marge brute ²⁾ | 5 642 | 5 502 |
| Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾ | 30,9 % | 30,6 % |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 1 982 \$ | 1 852 \$ |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 10,9 % | 10,3 % |
| Secteur Services financiers | | |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 201 \$ | 22 \$ |
| Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 14,4 % | 13,9 % |
| Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 4,6 % | 3,8 % |

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie de la société et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude.

3. Résultats d'exploitation consolidés

Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2024 (16 semaines) | 2023 (16 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) | 2024 (40 semaines) | 2023 (40 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Produits | 18 538 \$ | 18 265 \$ | 273 \$ | 1,5 % | 46 066 \$ | 44 998 \$ | 1 068 \$ | 2,4 % |
| Résultat d'exploitation | 1 321 | 1 065 | 256 | 24,0 % | 3 050 | 2 761 | 289 | 10,5 % |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 2 069 | 1 926 | 143 | 7,4 % | 5 326 | 5 014 | 312 | 6,2 % |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 11,2 % | 10,5 % | | | 11,6 % | 11,1 % | | |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 903 \$ | 880 \$ | 23 \$ | 2,6 % | 2 272 \$ | 2 226 \$ | 46 \$ | 2,1 % |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 238 | 234 | 4 | 1,7 % | 622 | 608 | 14 | 2,3 % |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 248 | 234 | 14 | 6,0 % | 632 | 608 | 24 | 3,9 % |
| Impôt sur le résultat | 263 | 182 | 81 | 44,5 % | 621 | 526 | 95 | 18,1 % |
| Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾ | 263 | 219 | 44 | 20,1 % | 724 | 634 | 90 | 14,2 % |
| Taux d'impôt effectif | 24,3 % | 21,9 % | | | 25,6 % | 24,4 % | | |
| Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾ | 24,5 % | 22,7 % | | | 25,8 % | 24,7 % | | |
| Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | 40 \$ | 25 \$ | 15 \$ | 60,0 % | 105 \$ | 71 \$ | 34 \$ | 47,9 % |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 780 \$ | 624 \$ | 156 \$ | 25,0 % | 1 702 \$ | 1 556 \$ | 146 \$ | 9,4 % |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ | 777 | 621 | 156 | 25,1 % | 1 693 | 1 547 | 146 | 9,4 % |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾ | 767 | 719 | 48 | 6,7 % | 1 968 | 1 850 | 118 | 6,4 % |
| Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars) | 2,53 \$ | 1,95 \$ | 0,58 \$ | 29,7 % | 5,47 \$ | 4,81 \$ | 0,66 \$ | 13,7 % |
| Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars) | 2,50 \$ | 2,26 \$ | 0,24 \$ | 10,6 % | 6,36 \$ | 5,75 \$ | 0,61 \$ | 10,6 % |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué (en millions) | 306,9 | 318,4 | | | 309,2 | 321,6 | | |

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Pour le trimestre, Loblaw a encore une fois réalisé des progrès sur les plans opérationnel et financier en continuant d'offrir de la valeur aux Canadiens dans l'ensemble de son réseau de vente au détail, tout en maintenant l'accent sur l'excellence en matière de vente au détail. La déduction d'une charge relative à une question en matière de taxes à la consommation antérieure liée à la Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») a eu une incidence positive de 125 millions de dollars sur le bénéfice net. La croissance du chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail a dépassé celle du secteur de l'alimentation au détail au cours du trimestre. Le chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies reflète la vigueur soutenue de la catégorie des produits de beauté, mais a subi la pression liée à la décision de la société de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge ainsi que le recul des dépenses des clients pour des produits de consommation courante. Les produits tirés des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé ont augmenté en raison de la vigueur soutenue des ventes de médicaments sur ordonnance prescrits pour traiter des maladies aiguës ou chroniques. Les magasins du secteur de l'alimentation au détail ont affiché une hausse de l'achalandage au cours du trimestre, et ce, même si les ventes de l'Action de grâce seront comptabilisées au quatrième trimestre de l'exercice. L'accroissement du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation reflète la vigueur soutenue des magasins à escompte Maxi et NoFrills de la société, ainsi que la gamme croissante d'aliments multiculturels dans l'ensemble de ses bannières. Cette croissance est également portée par la solide performance de la bannière T&T. Au cours du trimestre, la société a continué d'investir dans son réseau de magasins, notamment en inaugurant 25 magasins à escompte et en ouvrant deux nouveaux magasins-pilotes *sans nom*^{MD} de type ultra-escompte.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 777 millions de dollars (2,53 \$ par action ordinaire) au troisième trimestre de 2024, ce qui représente une hausse de 156 millions de dollars (0,58 \$ par action ordinaire), ou 25,1 %, comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2023. Cette augmentation tient compte d'une variation favorable de 108 millions de dollars d'éléments d'ajustement et d'une amélioration de 48 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, comme il est décrit ci-dessous :

- la variation favorable de 108 millions de dollars (0,34 \$ par action ordinaire) d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - l'incidence favorable de 125 millions de dollars (0,41 \$ par action ordinaire) du recouvrement relatif à une question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC;
facteur en partie contrebalancé par :
 - l'incidence défavorable de 11 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire) d'un profit sur la vente d'immeubles non exploités comptabilisé à l'exercice précédent;
 - l'incidence défavorable de 4 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire) des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change comptabilisés à l'exercice précédent;
- l'amélioration de 48 millions de dollars (0,15 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle essentiellement de ce qui suit :
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail par suite d'une hausse de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives;
facteur en partie contrebalancé par :
 - l'incidence défavorable des ajustements de certaines provisions pour impôt en 2023;
 - l'incidence défavorable des participations ne donnant pas le contrôle.
- le bénéfice net dilué par action ordinaire reflète également l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires au cours des 12 derniers mois (0,09 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est élevé à 767 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 48 millions de dollars, ou 6,7 %, comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2023. Le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ s'est établi à 2,50 \$, ce qui représente une hausse de 0,24 \$, ou 10,6 %. L'augmentation tient compte de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 1 693 millions de dollars (5,47 \$ par action ordinaire) pour l'exercice à ce jour, ce qui représente une hausse de 146 millions de dollars (0,66 \$ par action ordinaire), ou 9,4 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023. Cette augmentation tient compte d'une amélioration de 118 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et d'une variation favorable de 28 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 118 millions de dollars (0,36 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle essentiellement de ce qui suit :
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail par suite d'une hausse de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence défavorable des ajustements de certaines provisions pour impôt en 2023;
- l'incidence défavorable des participations ne donnant pas le contrôle;
- la variation favorable de 28 millions de dollars (0,05 \$ par action ordinaire) d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 154 millions de dollars (0,50 \$ par action ordinaire) (du recouvrement) de la charge relatif aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC;
 - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 6 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence défavorable de 121 millions de dollars (0,39 \$ par action ordinaire) de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif;
- l'incidence défavorable de 10 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire) d'un profit sur la vente d'immeubles non exploités comptabilisé à l'exercice précédent.
- le bénéfice net dilué par action ordinaire reflète également l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires au cours des 12 derniers mois (0,25 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 1 968 millions de dollars pour l'exercice à ce jour, ce qui représente une hausse de 118 millions de dollars, ou 6,4 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023. Le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ s'est établi à 6,36 \$, ce qui représente une hausse de 0,61 \$, ou 10,6 %. L'augmentation tient compte de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires.

Produits

| | 2024 | | 2023 | | 2024 | | 2023 | |
|---------------------|------------------|---------------|---------------|-------------------|------------------|---------------|---------------|-------------------|
| | (16 semaines) | (16 semaines) | (16 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) | (40 semaines) | (40 semaines) | Variation (en \$) |
| Vente au détail | 18 259 \$ | 17 982 \$ | 277 \$ | 1,5 % | 45 207 \$ | 44 188 \$ | 1 019 \$ | 2,3 % |
| Services financiers | 382 | 379 | 3 | 0,8 % | 1 110 | 1 053 | 57 | 5,4 % |
| Éliminations | (103) | (96) | (7) | (7,3) % | (251) | (243) | (8) | (3,3) % |
| Produits | 18 538 \$ | 18 265 \$ | 273 \$ | 1,5 % | 46 066 \$ | 44 998 \$ | 1 068 \$ | 2,4 % |

Les produits ont augmenté de 273 millions de dollars, ou 1,5 %, au troisième trimestre de 2024 comparativement à ceux inscrits au troisième trimestre de 2023, pour s'établir à 18 538 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse de 277 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, qui s'explique par la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables. En outre, le chiffre d'affaires du secteur Services financiers s'est accru de 3 millions de dollars.

Pour l'exercice à ce jour, les produits se sont chiffrés à 46 066 millions de dollars, en hausse de 1 068 millions de dollars, ou 2,4 %, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse de 1 019 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, qui s'explique par la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables. En outre, le chiffre d'affaires du secteur Services financiers s'est accru de 57 millions de dollars.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 256 millions de dollars, ou 24,0 %, au troisième trimestre de 2024 comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2023 pour s'établir à 1 321 millions de dollars. L'augmentation est attribuable à une variation favorable de 135 millions de dollars d'éléments d'ajustement et à une amélioration de 121 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, comme il est décrit ci-dessous :

- la variation favorable de 135 millions de dollars d'éléments d'ajustement est attribuable à ce qui suit :
 - l'incidence favorable de 155 millions de dollars du recouvrement relatif à une question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC; facteur en partie contrebalancé par :
 - l'incidence défavorable de 13 millions de dollars d'un profit sur la vente d'immeubles non exploités comptabilisé à l'exercice précédent;
 - l'incidence défavorable de 6 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change comptabilisés à l'exercice précédent.
- l'amélioration de 121 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable à ce qui suit :
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail attribuable à une augmentation de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers.

Pour l'exercice à ce jour, le résultat d'exploitation a augmenté de 289 millions de dollars, ou 10,5 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 3 050 millions de dollars. L'augmentation du résultat d'exploitation est attribuable à une amélioration de 266 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et à une variation favorable de 23 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 266 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable essentiellement à ce qui suit :
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail attribuable à une augmentation de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers.
- la variation favorable de 23 millions de dollars d'éléments d'ajustement est essentiellement attribuable à ce qui suit :
 - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 192 millions de dollars (du recouvrement) de la charge relatif aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC;
 - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 7 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence défavorable de 164 millions de dollars de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif;
 - l'incidence défavorable de 12 millions de dollars d'un profit sur la vente d'immeubles non exploités comptabilisé à l'exercice précédent.

Montant ajusté du BAIIA²⁾

| | 2024 | | 2023 | | 2024 | | 2023 | |
|---------------------------------------|-----------------|---------------|---------------|-------------------|-----------------|---------------|-------------------|------------------|
| | (16 semaines) | (16 semaines) | (16 semaines) | Variation (en \$) | (40 semaines) | (40 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
| Vente au détail | 1 982 \$ | 1 852 \$ | 130 \$ | 7,0 % | 5 083 \$ | 4 829 \$ | 254 \$ | 5,3 % |
| Services financiers | 87 | 74 | 13 | 17,6 % | 243 | 185 | 58 | 31,4 % |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 2 069 \$ | 1 926 \$ | 143 \$ | 7,4 % | 5 326 \$ | 5 014 \$ | 312 \$ | 6,2 % |

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 143 millions de dollars, ou 7,4 %, au troisième trimestre de 2024 comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2023 pour s'établir à 2 069 millions de dollars, en raison d'une hausse de 130 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail et d'une augmentation de 13 millions de dollars au sein du secteur Services financiers.

Pour l'exercice à ce jour, le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 5 326 millions de dollars, en hausse de 312 millions de dollars, ou 6,2 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023, en raison d'une hausse de 254 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail et d'une augmentation de 58 millions de dollars au sein du secteur Services financiers.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrés à 903 millions de dollars, en hausse de 23 millions de dollars, ou 2,6 %, comparativement à ceux inscrits au troisième trimestre de 2023, en raison essentiellement d'une augmentation de 26 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail. Pour l'exercice à ce jour, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrés à 2 272 millions de dollars, en hausse de 46 millions de dollars, ou 2,1 %, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023, en raison essentiellement d'une augmentation de 54 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour tiennent compte de l'amortissement respectif de 155 millions de dollars (154 millions de dollars en 2023) et de 384 millions de dollars (384 millions de dollars en 2023) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») et de Lifemark Health Group (« Lifemark »).

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont établies à 238 millions de dollars, en hausse de 4 millions de dollars, ou 1,7 %, comparativement à celles inscrites au troisième trimestre de 2023. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des charges d'intérêts sur les emprunts liés aux créances sur cartes de crédit et aux obligations locatives, en partie contrebalancée par l'incorporation à l'actif des charges d'intérêts liées à l'installation de distribution automatisée de la société et par l'incidence favorable du recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC. Pour l'exercice à ce jour, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont établies à 622 millions de dollars, en hausse de 14 millions de dollars, ou 2,3 %, comparativement à celles inscrites pour la période correspondante de 2023. L'augmentation enregistrée pour l'exercice à ce jour découle essentiellement d'une hausse des charges d'intérêts sur les obligations locatives et de la dette à long terme. Ces facteurs ont été annulés en partie par l'incorporation à l'actif des charges d'intérêts liées à l'installation de distribution automatisée de la société et par l'incidence favorable du recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC.

Impôt sur le résultat La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée au troisième trimestre de 2024 s'est chiffrée à 263 millions de dollars (182 millions de dollars en 2023) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 24,3 % (21,9 % en 2023). L'augmentation du taux d'impôt effectif est principalement attribuable aux ajustements de certaines provisions pour impôt en 2023, en partie contrebalancés par l'incidence d'autres éléments non déductibles. Pour l'exercice à ce jour, la charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 621 millions de dollars (526 millions de dollars en 2023) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,6 % (24,4 % en 2023). L'augmentation du taux d'impôt effectif pour l'exercice à ce jour est principalement attribuable aux ajustements de certaines provisions pour impôt en 2023, en partie contrebalancés par l'incidence d'autres éléments non déductibles.

Le montant ajusté de la charge d'impôt²⁾ pour le troisième trimestre de 2024 s'est établi à 263 millions de dollars (219 millions de dollars en 2023) et le montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾, à 24,5 % (22,7 % en 2023). L'augmentation du montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾ est attribuable essentiellement aux ajustements de certaines provisions pour impôt en 2023. Pour l'exercice à ce jour, le montant ajusté de la charge d'impôt²⁾ s'est établi à 724 millions de dollars (634 millions de dollars en 2023) et le montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾, à 25,8 % (24,7 % en 2023). L'augmentation du montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾ pour l'exercice à ce jour est attribuable essentiellement aux ajustements de certaines provisions pour impôt en 2023.

Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'est établi à 40 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 15 millions de dollars, ou 60,0 %, comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2023. Pour l'exercice à ce jour, le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'est établi à 105 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 34 millions de dollars, ou 47,9 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part du résultat du secteur de l'alimentation au détail revenant aux franchisés de la société et elles sont tributaires du moment où les ententes de partage des profits avec les franchisés sont conclues et signées. L'augmentation des participations ne donnant pas le contrôle découle essentiellement d'une hausse du résultat revenant aux franchisés après le partage des profits.

4. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés ainsi que les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ce qui comprend les pharmacies situées en magasin, les services de soins de santé, les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme de fidélisation *PC Optimum*^{MC}, des services de courtage d'assurance et des services de télécommunications.

4.1 Secteur Vente au détail

| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 | | 2023 | | 2024 | | 2023 | |
|--|------------------|---------------|----------------------|---------------------|------------------|---------------|----------------------|---------------------|
| | (16 semaines) | (16 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) | (40 semaines) | (40 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
| Chiffre d'affaires | 18 259 \$ | 17 982 \$ | 277 \$ | 1,5 % | 45 207 \$ | 44 188 \$ | 1 019 \$ | 2,3 % |
| Résultat d'exploitation | 1 091 | 1 006 | 85 | 8,4 % | 2 688 | 2 657 | 31 | 1,2 % |
| Marge brute ²⁾ | 5 642 | 5 502 | 140 | 2,5 % | 14 216 | 13 674 | 542 | 4,0 % |
| Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾ | 30,9 % | 30,6 % | | | 31,4 % | 30,9 % | | |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 1 982 \$ | 1 852 \$ | 130 \$ | 7,0 % | 5 083 \$ | 4 829 \$ | 254 \$ | 5,3 % |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 10,9 % | 10,3 % | | | 11,2 % | 10,9 % | | |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 891 \$ | 865 \$ | 26 \$ | 3,0 % | 2 236 \$ | 2 182 \$ | 54 \$ | 2,5 % |

Le tableau qui suit présente une répartition du chiffre d'affaires total et du chiffre d'affaires des magasins comparables de la société pour le secteur Vente au détail.

| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 | | 2023 | | 2024 | | 2023 | |
|--|-----------------------|---|-----------------------|---|-----------------------|---|-----------------------|---|
| | (16 semaines) | | (16 semaines) | | (40 semaines) | | (40 semaines) | |
| | Chiffre d'affaires | Chiffre des magasins comparables | Chiffre d'affaires | Chiffre des magasins comparables | Chiffre d'affaires | Chiffre des magasins comparables | Chiffre d'affaires | Chiffre des magasins comparables |
| Secteur de l'alimentation au détail | 12 966 \$ | 0,5 % | 12 843 \$ | 4,5 % | 32 028 \$ | 1,3 % | 31 414 \$ | 4,5 % |
| Secteur des pharmacies au détail | 5 293 | 2,9 % | 5 139 | 4,6 % | 13 179 | 2,8 % | 12 774 | 5,7 % |
| Médicaments sur ordonnance et services de soins de santé | 2 783 | 6,3 % | 2 635 | 7,4 % | 6 952 | 6,3 % | 6 543 | 6,4 % |
| Produits de l'avant du magasin | 2 510 | (0,5) % | 2 504 | 1,8 % | 6 227 | (0,7) % | 6 231 | 5,1 % |

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 18 259 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 277 millions de dollars, ou 1,5 %, comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2023, en raison principalement des facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,5 % (4,5 % en 2023) au cours du trimestre. Compte non tenu de l'incidence défavorable liée au moment de l'Action de grâce, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté d'environ 1,3 %.
 - La croissance du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a été modérée;
 - La croissance du chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance a été modérée;
 - L'indice des prix à la consommation calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 2,3 % (7,1 % en 2023), ce qui est inférieur à l'inflation interne du prix des aliments de la société;
 - L'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.
- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 2,9 % (4,6 % en 2023) au cours du trimestre. Le moment du congé de l'Action de grâce a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail au troisième trimestre de 2024.
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté de 6,3 % (7,4 % en 2023). Cette croissance est attribuable à une hausse des volumes de médicaments sur ordonnance pour maladies aiguës et chroniques. Le nombre d'ordonnances a augmenté de 2,3 % (0,8 % en 2023). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances a augmenté de 2,3 % (0,9 % en 2023) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 3,5 % (5,1 % en 2023);
facteur en partie contrebalancé par :
 - la diminution de 0,5 % (augmentation de 1,8 % en 2023) du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin qui est principalement attribuable à la baisse des ventes de produits alimentaires et de produits pour la maison et à la décision de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge, ce qui a été compensé en partie par la vigueur soutenue des produits de beauté.

Au cours des 12 derniers mois, 33 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 14 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de 0,3 million de pieds carrés, ou 0,4 %, de la superficie du secteur Vente au détail.

Pour l'exercice à ce jour, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 45 207 millions de dollars, en hausse de 1 019 millions de dollars, ou 2,3 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023. Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est établi à 32 028 millions de dollars, en hausse de 614 millions de dollars, ou 2,0 %. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,3 % (4,5 % en 2023). Compte non tenu de l'incidence défavorable liée au moment de l'Action de grâce, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté d'environ 1,6 % pour l'exercice 2024 à ce jour. Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail s'est élevé à 13 179 millions de dollars, en hausse de 405 millions de dollars, ou 3,2 %. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 2,8 % (5,7 % en 2023), le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé ayant affiché une augmentation de 6,3 % (6,4 % en 2023), en partie contrebalancée par un recul de 0,7 % (hausse de 5,1 % en 2023) du chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin. Le moment de l'Action de grâce a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail au troisième trimestre de 2024.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation s'est établi à 1 091 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 85 millions de dollars, ou 8,4 %, comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2023. La hausse découle d'une amélioration de 105 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, en partie contrebalancée par une variation défavorable de 20 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 105 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable à une augmentation de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.
- la variation défavorable de 20 millions de dollars d'éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - l'incidence défavorable de 13 millions de dollars d'un profit sur la vente d'immeubles non exploités comptabilisé à l'exercice précédent;
 - l'incidence défavorable de 6 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change comptabilisés à l'exercice précédent.

Pour l'exercice à ce jour, le résultat d'exploitation s'est établi à 2 688 millions de dollars, en hausse de 31 millions de dollars, ou 1,2 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023. La hausse découle d'une amélioration de 200 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, en partie contrebalancée par une variation défavorable de 169 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 200 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable à une augmentation de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.
- la variation défavorable de 169 millions de dollars d'éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - l'incidence défavorable de 164 millions de dollars de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif;
 - l'incidence défavorable de 12 millions de dollars d'un profit sur la vente d'immeubles non exploités comptabilisé à l'exercice précédent;facteurs en partie contrebalancés par :
 - la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 7 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change.

Marge brute²⁾ La marge brute²⁾ s'est établie à 5 642 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 140 millions de dollars, ou 2,5 %, comparativement à celle inscrite en 2023. La marge brute exprimée en pourcentage²⁾ s'est établie à 30,9 %, en hausse de 30 points de base, en raison essentiellement d'améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks.

Pour l'exercice à ce jour, la marge brute²⁾ s'est établie à 14 216 millions de dollars, en hausse de 542 millions de dollars, ou 4,0 %, comparativement à celle inscrite pour la période correspondante de 2023. La marge brute exprimée en pourcentage²⁾ s'est établie à 31,4 %, en hausse de 50 points de base comparativement à celle inscrite en 2023, en raison essentiellement d'améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks et d'une hausse des marges brutes du secteur des pharmacies au détail, attribuable essentiellement à la composition des ventes.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est chiffré à 1 982 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 130 millions de dollars, ou 7,0 %, par rapport à celui inscrit au troisième trimestre de 2023. L'accroissement est attribuable à une augmentation de 140 millions de dollars de la marge brute²⁾, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse de 10 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 20,0 %, soit une baisse favorable de 30 points de base, du fait principalement de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de certaines activités immobilières et du levier d'exploitation, partiellement contrebalancée par les coûts marginaux liés à l'ouverture de nouveaux magasins.

Pour l'exercice à ce jour, le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 5 083 millions de dollars en 2024, en hausse de 254 millions de dollars, ou 5,3 %, par rapport à celui inscrit en 2023. L'accroissement est attribuable à une augmentation de 542 millions de dollars de la marge brute, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse de 288 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 20,2 %, en hausse de 20 points de base comparativement à ceux inscrits en 2023. L'augmentation s'explique principalement par l'incidence, d'un exercice à l'autre, des coûts de main-d'œuvre.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 891 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 26 millions de dollars par rapport à ceux inscrits au troisième trimestre de 2023. L'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles au troisième trimestre de 2024 découle essentiellement d'une hausse de l'amortissement des actifs liés aux TI et des actifs loués, et d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liée aux conversions de magasins de détail. Pour l'exercice à ce jour, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 2 236 millions de dollars, en hausse de 54 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023. L'augmentation pour l'exercice à ce jour découle essentiellement d'une hausse de l'amortissement des actifs liés aux TI et des actifs loués, et d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liée aux conversions de magasins de détail. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré comptabilisé à l'exercice précédent en raison de la réévaluation de la durée d'utilité estimée de certains actifs liés aux TI.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour tiennent compte de l'amortissement respectif de 155 millions de dollars (154 millions de dollars en 2023) et de 384 millions de dollars (384 millions de dollars en 2023) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

Règlement de poursuites en recours collectif Le 24 juillet 2024, la société et George Weston Limitée (« Weston ») ont conclu une entente de règlement contraignante afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif intentées contre elles à l'échelle nationale du fait de leur implication dans un arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie, entre 2001 et 2015. L'entente de règlement contraignante prévoit un règlement total de 500 millions de dollars. Weston paiera 247 millions de dollars et la société, 253 millions de dollars, montants qui seront compensés par les 96 millions de dollars que la société a déjà versés aux clients dans le cadre du programme de carte Loblaw. Le règlement de 500 millions de dollars a été négocié avec les avocats représentant les consommateurs dans le cadre d'une médiation présidée par le juge en chef de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Le règlement est assujéti à la finalisation d'un accord de règlement contraignant entre la société et Weston, et les avocats représentant les consommateurs, ainsi qu'à l'approbation du tribunal. Si celui-ci est approuvé, il réglera la totalité des réclamations des consommateurs contre la société et Weston concernant cette affaire. Au deuxième trimestre de 2024, des charges de 164 millions de dollars (121 millions de dollars, déduction faite de l'impôt sur le résultat) ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives au titre de la part de la société dans le règlement total et les coûts connexes.

4.2 Secteur Services financiers

| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 | 2023 | | 2024 | 2023 | | | |
|--|---------------|---------------|----------------------|---------------------|---------------|---------------|----------------------|---------------------|
| | (16 semaines) | (16 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) | (40 semaines) | (40 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
| Produits | 382 \$ | 379 \$ | 3 \$ | 0,8 % | 1 110 \$ | 1 053 \$ | 57 \$ | 5,4 % |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 201 | 22 | 179 | 813,6 % | 261 | — | 261 | s. o. |

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Au 5 octobre 2024 | Au 7 octobre 2023 | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 3 956 \$ | 3 905 \$ | 51 \$ | 1,3 % |
| Créances sur cartes de crédit | 3 890 | 3 946 | (56) | (1,4) % |
| Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit | 275 | 231 | 44 | 19,0 % |
| Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 14,4 % | 13,9 % | | |
| Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 4,6 % | 3,8 % | | |

Produits Les produits se sont établis à 382 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 3 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au troisième trimestre de 2023. L'augmentation des produits est attribuable surtout à ce qui suit :

- la hausse des commissions d'interchange et des produits de commissions liés aux cartes de crédit; facteur en partie contrebalancé par :
- la diminution du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*^{MC}.

Pour l'exercice à ce jour, les produits se sont chiffrés à 1 110 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 57 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023. L'augmentation des produits pour l'exercice à ce jour est attribuable surtout à ce qui suit :

- la hausse des produits d'intérêts découlant de l'augmentation des créances sur cartes de crédit;
- l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*;
- la hausse des commissions d'interchange et des produits de commissions liés aux cartes de crédit.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 201 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 179 millions de dollars comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2023. L'augmentation au troisième trimestre est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- un recouvrement de 165 millions de dollars relatif à une question en matière de taxes à la consommation, y compris des produits d'intérêts de 10 millions de dollars;
 - une diminution des charges liées à l'acquisition de clients et des coûts d'exploitation, y compris les avantages continus associés au renouvellement d'un accord à long terme avec Mastercard;
 - l'augmentation des produits dont il est question plus haut;
- facteurs en partie contrebalancés par :
- l'augmentation des radiations contractuelles et la hausse des coûts liés au programme de fidélisation.

Pour l'exercice à ce jour, le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 261 millions de dollars en 2024, une amélioration de 261 millions de dollars comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2023.

L'augmentation est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- l'incidence, d'un exercice à l'autre, d'une charge de 37 millions de dollars comptabilisée à l'exercice précédent, comparativement à un recouvrement relatif aux questions en matière de taxes à la consommation de 165 millions de dollars comptabilisé à l'exercice considéré;
- l'augmentation des produits dont il est question plus haut;
- la diminution des charges liées à l'acquisition de clients et des coûts d'exploitation, y compris les avantages continus associés au renouvellement d'un accord à long terme avec Mastercard;

- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'augmentation des radiations contractuelles et des coûts de financement attribuable à la conjoncture macroéconomique actuelle et la hausse des coûts liés au programme de fidélisation.

En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaws Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. En août 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement au deuxième trimestre de 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie.

Au cours du deuxième trimestre de 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui s'appliquaient à la Banque PC de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard. Au quatrième trimestre de 2023, la société a déduit 13 millions de dollars des charges qui avaient été comptabilisées précédemment. La déduction était attribuable aux nouvelles directives formulées par l'Agence du revenu du Canada.

Créances sur cartes de crédit Au 5 octobre 2024, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 3 890 millions de dollars, en baisse de 56 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 7 octobre 2023. Cette baisse découle essentiellement d'une augmentation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues des créances sur cartes de crédit s'établissait à 275 millions de dollars, en hausse de 44 millions de dollars comparativement au 7 octobre 2023. L'augmentation reflète la conjoncture macroéconomique actuelle et prévue et son incidence sur les tendances en matière de crédit à la consommation.

5. Situation de trésorerie et sources de financement

5.1 Flux de trésorerie

Principales composantes des flux de trésorerie

| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 | 2023 | Variation | Variation | 2024 | 2023 | Variation | Variation |
|--|-----------------|---------------|-----------|-------------|-----------------|---------------|-----------|-----------|
| | (16 semaines) | (16 semaines) | (en \$) | (en %) | (40 semaines) | (40 semaines) | (en \$) | (en %) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période | 1 282 \$ | 1 209 \$ | 73 \$ | 6,0 % | 1 488 \$ | 1 608 \$ | (120) \$ | (7,5) % |
| Entrées (sorties) nettes liées aux : | | | | | | | | |
| Activités d'exploitation | 1 958 \$ | 2 045 \$ | (87) \$ | (4,3) % | 4 215 \$ | 4 249 \$ | (34) \$ | (0,8) % |
| Activités d'investissement | (341) | (431) | 90 | 20,9 % | (1 306) | (1 515) | 209 | 13,8 % |
| Activités de financement | (1 905) | (1 592) | (313) | (19,7) % | (3 407) | (3 113) | (294) | (9,4) % |
| des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (1) | (3) | 2 | 66,7 % | 3 | (1) | 4 | 400,0 % |
| (Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (289) \$ | 19 \$ | (308) \$ | (1 621,1) % | (495) \$ | (380) \$ | (115) \$ | (30,3) % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période | 993 \$ | 1 228 \$ | (235) \$ | (19,1) % | 993 \$ | 1 228 \$ | (235) \$ | (19,1) % |

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 1 958 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en baisse de 87 millions de dollars comparativement à celles inscrites au troisième trimestre de 2023. La diminution s'explique principalement par une variation défavorable, d'un exercice à l'autre, des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et par une augmentation de l'impôt sur le résultat payé au cours de l'exercice à l'étude, en partie contrebalancées par l'accroissement du bénéfice.

Pour l'exercice à ce jour, les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 4 215 millions de dollars, en baisse de 34 millions de dollars comparativement à celles inscrites pour la période correspondante de 2023. Cette diminution s'explique essentiellement par une variation défavorable, d'un exercice à l'autre, des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et par une augmentation de l'impôt sur le résultat payé au cours de l'exercice à l'étude, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement du bénéfice et par la hausse des créances sur cartes de crédit d'un exercice à l'autre à un taux inférieur à celui de l'exercice précédent.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 341 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en baisse de 90 millions de dollars comparativement à celles inscrites au troisième trimestre de 2023. Cette baisse s'explique essentiellement par une augmentation du produit de la cession d'actifs, en partie contrebalancée par une augmentation des acquisitions de placements à court terme et par une baisse des cessions de titres à long terme.

Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 1 306 millions de dollars pour l'exercice à ce jour, en baisse de 209 millions de dollars comparativement à celles inscrites pour la période correspondante de 2023. Cette baisse découle essentiellement d'une diminution des acquisitions de placements à court terme et d'une augmentation du produit de la cession d'actifs, facteurs en partie contrebalancés par une augmentation des investissements dans des immobilisations corporelles.

Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins

| Au 5 octobre 2024 et au 7 octobre 2023 | 2024 | 2023 | Variation (en %) |
|---|---------------|--------|---------------------|
| Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés) | 35,6 | 35,2 | 1,1 % |
| Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés) | 16,7 | 17,0 | (1,8) % |
| Superficie des pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires (en millions de pieds carrés) | 19,2 | 19,0 | 1,1 % |
| Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés) | 71,5 | 71,2 | 0,4 % |
| Nombre de magasins détenus par la société | 594 | 568 | 4,6 % |
| Nombre de magasins franchisés | 519 | 536 | (3,2) % |
| Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires | 1 354 | 1 344 | 0,7 % |
| Nombre total de magasins | 2 467 | 2 448 | 0,8 % |
| Superficie moyenne (en pieds carrés) | | | |
| Magasins détenus par la société | 59 900 | 62 000 | (3,4) % |
| Magasins franchisés | 32 200 | 31 700 | 1,6 % |
| Pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires | 14 200 | 14 100 | 0,7 % |

Dépenses d'investissement La société a engagé des dépenses d'investissement de 690 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en baisse de 5 millions de dollars, ou 0,7 %, comparativement à celles inscrites au troisième trimestre de 2023. Pour l'exercice à ce jour, la société a engagé des dépenses d'investissement de 1 572 millions de dollars, en hausse de 139 millions de dollars, ou 9,7 %, comparativement à celles inscrites pour 2023.

Sorties nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 1 905 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 313 millions de dollars comparativement à celles inscrites au troisième trimestre de 2023. Cette augmentation s'explique principalement par une baisse des émissions nettes de titres de créance à long terme et par le nombre plus élevé de rachats d'actions ordinaires au cours de l'exercice à l'étude, en partie contrebalancés par une augmentation de la dette bancaire.

Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 3 407 millions de dollars pour l'exercice à ce jour, en hausse de 294 millions de dollars comparativement à celles inscrites pour la période correspondante de 2023. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des remboursements de titres de créance à court terme, par l'accroissement du produit tiré de passifs financiers au cours de l'exercice précédent et par le nombre plus élevé de rachats d'actions ordinaires au cours de l'exercice à l'étude. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une augmentation de la dette bancaire et par l'accroissement des émissions nettes de titres de créance à long terme.

Flux de trésorerie disponibles²⁾

| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens) | 2024 (16 semaines) | | | | 2023 (16 semaines) | | | |
|--|-----------------------|------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------------|------------------------|---------------------------------|----------|
| | Vente au détail | Services financiers | Élimi- nations ⁱ⁾ | Total | Vente au détail | Services financiers | Élimi- nations ⁱ⁾ | Total |
| Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation | 1 829 \$ | 75 \$ | 54 \$ | 1 958 \$ | 1 898 \$ | 107 \$ | 40 \$ | 2 045 \$ |
| Moins : | | | | | | | | |
| Dépenses d'investissement ⁱⁱ⁾ | 675 | 15 | — | 690 | 681 | 14 | — | 695 |
| Intérêts payés | 94 | — | 54 | 148 | 82 | — | 40 | 122 |
| Paiements au titre de la location, montant net | 498 | — | — | 498 | 472 | — | — | 472 |
| Flux de trésorerie disponibles²⁾ | 562 \$ | 60 \$ | — \$ | 622 \$ | 663 \$ | 93 \$ | — \$ | 756 \$ |

| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens) | 2024 (40 semaines) | | | | 2023 (40 semaines) | | | |
|--|-----------------------|------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------------|------------------------|---------------------------------|----------|
| | Vente au détail | Services financiers | Élimi- nations ⁱ⁾ | Total | Vente au détail | Services financiers | Élimi- nations ⁱ⁾ | Total |
| Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation | 3 701 \$ | 414 \$ | 100 \$ | 4 215 \$ | 3 985 \$ | 177 \$ | 87 \$ | 4 249 \$ |
| Moins : | | | | | | | | |
| Dépenses d'investissement ⁱⁱ⁾ | 1 541 | 31 | — | 1 572 | 1 403 | 30 | — | 1 433 |
| Intérêts payés | 244 | — | 100 | 344 | 233 | — | 87 | 320 |
| Paiements au titre de la location, montant net | 1 238 | — | — | 1 238 | 1 167 | — | — | 1 167 |
| Flux de trésorerie disponibles²⁾ | 678 \$ | 383 \$ | — \$ | 1 061 \$ | 1 182 \$ | 147 \$ | — \$ | 1 329 \$ |

i) Les intérêts payés sont inclus dans les entrées nettes liées aux activités d'exploitation du secteur Services financiers.

ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie de la société et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ provenant du secteur Vente au détail se sont établis à 562 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en baisse de 101 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au troisième trimestre de 2023. La diminution découle essentiellement d'une variation défavorable, d'un exercice à l'autre, des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, en partie contrebalancée par l'accroissement du bénéfice. Pour l'exercice à ce jour, les flux de trésorerie disponibles²⁾ provenant du secteur Vente au détail se sont établis à 678 millions de dollars, en baisse de 504 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023. La diminution découle essentiellement d'une variation défavorable, d'un exercice à l'autre, des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, en partie contrebalancée par un accroissement du bénéfice. Les flux de trésorerie disponibles du secteur Vente au détail ont également été touchés par la hausse des dépenses d'investissement par rapport à la période correspondante de 2023.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ provenant du secteur Services financiers se sont établis à 60 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en baisse de 33 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au troisième trimestre de 2023. La diminution découle essentiellement de l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé au cours de l'exercice à l'étude. Pour l'exercice à ce jour, les flux de trésorerie disponibles²⁾ provenant du secteur Services financiers se sont établis à 383 millions de dollars, en hausse de 236 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023. L'accroissement s'explique essentiellement par la hausse des créances sur cartes de crédit d'un exercice à l'autre à un taux inférieur à celui de l'exercice précédent, en partie contrebalancée par l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé au cours de l'exercice à l'étude.

5.2 Situation de trésorerie et structure du capital

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières.

La Banque PC prévoit obtenir du financement à long terme pour son portefeuille de cartes de crédit au moyen de l'émission de billets de *Fiducie cartes de crédit Eagle*^{MD} (« Eagle ») et de certificats de placement garanti (« CPG »).

Le tableau qui suit présente le total de la dette par secteur d'exploitation à présenter.

| (en millions de dollars canadiens) | Au 5 octobre 2024 | | | Au 7 octobre 2023 | | | Au 30 décembre 2023 | | |
|---|----------------------|------------------------|-----------|----------------------|------------------------|-----------|------------------------|------------------------|-----------|
| | Vente au détail | Services financiers | Total | Vente au détail | Services financiers | Total | Vente au détail | Services financiers | Total |
| Dettes bancaires | 167 \$ | — \$ | 167 \$ | 22 \$ | — \$ | 22 \$ | 13 \$ | — \$ | 13 \$ |
| Dépôts à vue de clients | — | 187 | 187 | — | 147 | 147 | — | 166 | 166 |
| Dettes à court terme ⁱ⁾ | — | 600 | 600 | — | 650 | 650 | — | 850 | 850 |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme | — | 686 | 686 | 400 | 874 | 1 274 | 400 | 791 | 1 191 |
| Dettes à long terme ⁱⁱ⁾ | 5 086 | 2 211 | 7 297 | 4 394 | 2 192 | 6 586 | 4 460 | 2 201 | 6 661 |
| Certains autres passifs ⁱⁱⁱ⁾ | 294 | — | 294 | 270 | — | 270 | 280 | — | 280 |
| Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives | 5 547 \$ | 3 684 \$ | 9 231 \$ | 5 086 \$ | 3 863 \$ | 8 949 \$ | 5 153 \$ | 4 008 \$ | 9 161 \$ |
| Tranche à moins d'un an des obligations locatives | 1 501 | — | 1 501 | 1 442 | — | 1 442 | 1 455 | — | 1 455 |
| Obligations locatives | 8 500 | — | 8 500 | 7 718 | — | 7 718 | 8 003 | — | 8 003 |
| Total de la dette, compte tenu du total des obligations locatives | 15 548 \$ | 3 684 \$ | 19 232 \$ | 14 246 \$ | 3 863 \$ | 18 109 \$ | 14 611 \$ | 4 008 \$ | 18 619 \$ |

- i) Pour l'exercice à ce jour, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 250 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes.
- ii) Au premier trimestre de 2024, la société a procédé à l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant en capital global de 400 millions de dollars, portant intérêt à 5,115 % par année et venant à échéance le 4 mars 2054. La société a utilisé le produit net de l'émission pour financer en partie le rachat des billets non garantis de premier rang d'un montant en capital global de 400 millions de dollars, portant intérêt à 3,918 %, le 10 juin 2024. La société a une facilité de crédit engagée accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 15 juillet 2027. La facilité de crédit contient certaines clauses restrictives de nature financière et, au 5 octobre 2024 et tout au long des trois premiers trimestres de l'exercice, la société respectait ces clauses restrictives.
- iii) Au 5 octobre 2024, le poste « Certains autres passifs » incluait des passifs financiers de 191 millions de dollars liés à la cession-bail d'immeubles de commerce de détail (189 millions de dollars au 7 octobre 2023 et 190 millions de dollars au 30 décembre 2023).

Secteur Vente au détail La société gère la structure de son capital de manière à ce que le secteur Vente au détail affiche des paramètres de crédit cadrant avec ceux de détaillants dont les notations sont élevées. La société calcule le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail²⁾ sur une base annuelle afin d'évaluer le niveau d'endettement.

| | Au 5 octobre 2024 | Au 7 octobre 2023 | Au 30 décembre 2023 |
|--|------------------------------|----------------------|------------------------|
| Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail ²⁾ sur une base annuelle | 2,4 x | 2,3 x | 2,3 x |

Le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail sur une base annuelle au 5 octobre 2024 a augmenté comparativement à ceux inscrits au 7 octobre 2023 et au 30 décembre 2023, en raison essentiellement d'une hausse de la dette du secteur Vente au détail et d'une amélioration du montant ajusté du BAIIA²⁾ sur une base annuelle.

Banque le Choix du Président Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose son portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires qui sont définies par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est tenue de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société respectait ces clauses restrictives au 5 octobre 2024 et les a respectées tout au long du trimestre. La Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables au 5 octobre 2024 et les a respectées tout au long du trimestre.

5.3 Situation financière

Montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ sur une base annuelle et montant ajusté du rendement du capital²⁾ sur une base annuelle

| | Au 5 octobre 2024 | Au 7 octobre 2023 | Au 30 décembre 2023 |
|--|----------------------|----------------------|------------------------|
| Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾ sur une base annuelle | 23,3 % | 21,8 % | 22,2 % |
| Montant ajusté du rendement du capital ²⁾ sur une base annuelle | 11,8 % | 11,2 % | 11,5 % |

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ sur une base annuelle au 5 octobre 2024 a augmenté comparativement aux montants inscrits au 7 octobre 2023 et au 30 décembre 2023, en raison essentiellement d'une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et du secteur Services financiers.

Le montant ajusté du rendement du capital²⁾ sur une base annuelle au 5 octobre 2024 a augmenté comparativement aux montants inscrits au 7 octobre 2023 et au 30 décembre 2023, en raison principalement d'une amélioration du montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ sur une base annuelle et d'une hausse du capital moyen, du fait essentiellement d'une augmentation des obligations locatives et de la dette bancaire.

5.4 Notations

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de la société.

| Notation (normes canadiennes) | Morningstar DBRS | | Standard & Poor's | |
|--|------------------|----------|-------------------|-------------|
| | Notation | Tendance | Notation | Perspective |
| Notation de l'émetteur | BBB (élevé) | Stable | BBB+ | Stable |
| Billets à moyen terme | BBB (élevé) | Stable | BBB+ | s. o. |
| Actions privilégiées de deuxième rang, série B | Pfd-3 (élevé) | Stable | P-2 (faible) | s. o. |

Au deuxième trimestre de 2024, Morningstar DBRS a confirmé les notations et les tendances de la société. Standard and Poor's Global Ratings a confirmé les perspectives de la société et a rehaussé de BBB à BBB+ les notations attribuées à la notation de l'émetteur et aux billets à moyen terme, et a fait passer de P-3 (élevé) à P-2 (faible) la notation attribuée aux actions privilégiées de deuxième rang, série B.

5.5 Dividendes et rachats d'actions

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes indiquées.

| | 5 octobre 2024ⁱ⁾ (16 semaines) | 7 octobre 2023 (16 semaines) | 5 octobre 2024 (40 semaines) | 7 octobre 2023 (40 semaines) |
|--|--|---------------------------------|---|---------------------------------|
| Dividendes déclarés par action (en dollars) | | | | |
| Actions ordinaires | 0,513 \$ | 0,446 \$ | 1,472 \$ | 1,297 \$ |
| Actions privilégiées de deuxième rang, série B | 0,33125 \$ | 0,33125 \$ | 0,99375 \$ | 0,99375 \$ |

i) Les dividendes de 0,513 \$ par action ordinaire déclarés au troisième trimestre de 2024 étaient à payer le 1^{er} octobre 2024. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés au troisième trimestre de 2024 étaient à payer le 30 septembre 2024.

Après la clôture du troisième trimestre de 2024, le Conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,513 \$ par action ordinaire, à payer le 30 décembre 2024 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2024, et un dividende trimestriel sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$ par action, à payer le 31 décembre 2024 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2024.

Au deuxième trimestre de 2024, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 15 336 875 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Au 5 octobre 2024, la société avait racheté 4 000 560 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique actuelle de rachat dans le cours normal des activités. La société est encore autorisée à racheter ses actions ordinaires de Weston dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Weston, afin que Weston conserve sa quote-part dans la société. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Weston sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Au troisième trimestre de 2024, 2 650 388 actions ordinaires (2 926 260 en 2023) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 450 millions de dollars (341 millions de dollars en 2023), y compris 1 123 575 actions ordinaires (1 473 813 en 2023) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 193 millions de dollars (171 millions de dollars en 2023). Pour l'exercice à ce jour, 9 021 350 actions ordinaires (10 410 560 en 2023) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 1 402 millions de dollars (1 235 millions de dollars en 2023), y compris 3 613 458 actions ordinaires (5 148 067 en 2023) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 565 millions de dollars (609 millions de dollars en 2023).

Voir la note 11, « Capital social », des états financiers intermédiaires de la société pour obtenir plus de précisions.

5.6 Arrangements hors bilan

La société a recours à des arrangements hors bilan, notamment des lettres de crédit, des garanties et des garanties sous forme de trésorerie, dans le cadre de certaines obligations. Aucun changement important n'a été apporté à ces arrangements hors bilan au troisième trimestre de 2024. Voir la rubrique 7.7, « Arrangements hors bilan », du Rapport annuel de 2023 de la société pour une analyse des principaux arrangements hors bilan de la société.

6. Instruments financiers dérivés

La société a recours à des instruments dérivés pour atténuer certains des risques financiers auxquels elle est exposée. Elle a recours à des contrats à terme sur obligations, à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change à terme pour atténuer l'incidence des hausses des taux d'intérêt et pour gérer le risque prévu lié aux taux de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes et des achats prévus d'immobilisations. Ces instruments dérivés sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Au cours du troisième trimestre de 2024, la Banque PC a réglé un contrat à terme sur obligations d'une valeur notionnelle de 75 millions de dollars (15 millions de dollars en 2023). Pour l'exercice à ce jour, la Banque PC a conclu des contrats à terme sur obligations d'une valeur notionnelle de 275 millions de dollars (160 millions de dollars en 2023) et a réglé un contrat à terme sur obligations d'une valeur notionnelle de 250 millions de dollars (155 millions de dollars en 2023) se rapportant principalement aux billets de série 2024-1 d'*Eagle* d'un montant de 350 millions de dollars émis au cours du deuxième trimestre de 2024.

En 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses acquisitions en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. Au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, une perte liée à la juste valeur de 3 millions de dollars (9 millions de dollars en 2023) et de 18 millions de dollars (5 millions de dollars en 2023), respectivement, a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global liés à la couverture des prix de l'énergie. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

La société a également recours à des swaps de taux d'intérêt, à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Ces instruments dérivés ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle. Pour plus de précisions sur l'incidence qu'ont eue ces instruments au cours du troisième trimestre de 2024, voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion.

7. Résultats par trimestre

En raison d'une pratique comptable courante dans le secteur de la vente au détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices indiqués ci-dessous comptaient chacun 52 semaines. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines.

Le tableau qui suit présente un résumé des principales informations financières trimestrielles consolidées pour chacun des huit derniers trimestres :

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Troisième trimestre | | Deuxième trimestre | | Premier trimestre | | Quatrième trimestre | |
|---|---------------------|------------------|--------------------|---------------|-------------------|---------------|---------------------|---------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2023 | 2022 |
| | (16 semaines) | (16 semaines) | (12 semaines) | (12 semaines) | (12 semaines) | (12 semaines) | (12 semaines) | (12 semaines) |
| Produits | 18 538 \$ | 18 265 \$ | 13 947 \$ | 13 738 \$ | 13 581 \$ | 12 995 \$ | 14 531 \$ | 14 007 \$ |
| Montant ajusté du BAIIA²⁾ | 2 069 | 1 926 | 1 713 | 1 640 | 1 544 | 1 448 | 1 633 | 1 493 |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | 777 | 621 | 457 | 508 | 459 | 418 | 541 | 529 |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾ | 767 | 719 | 664 | 626 | 537 | 505 | 630 | 575 |
| Bénéfice net par action ordinaire : | | | | | | | | |
| De base (en dollars) | 2,55 \$ | 1,97 \$ | 1,49 \$ | 1,59 \$ | 1,48 \$ | 1,30 \$ | 1,73 \$ | 1,63 \$ |
| Dilué (en dollars) | 2,53 \$ | 1,95 \$ | 1,48 \$ | 1,58 \$ | 1,47 \$ | 1,29 \$ | 1,72 \$ | 1,62 \$ |
| Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars) | 2,50 \$ | 2,26 \$ | 2,15 \$ | 1,94 \$ | 1,72 \$ | 1,55 \$ | 2,00 \$ | 1,76 \$ |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail | 0,5 % | 4,5 % | 0,2 % | 6,1 % | 3,4 % | 3,1 % | 2,0 % | 8,4 % |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail | 2,9 % | 4,6 % | 1,5 % | 5,7 % | 4,0 % | 7,4 % | 4,6 % | 8,7 % |

Produits Les produits des huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs, dont les suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- le calendrier des jours fériés;
- l'incidence de la conjoncture macroéconomique sur les prix dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail;
- les variations de la superficie nette de vente au détail. Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 0,6 million de pieds carrés pour s'établir à 71,5 millions de pieds carrés.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire des huit derniers trimestres ont été touchés par les éléments suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- le calendrier des jours fériés;
- les économies de coûts découlant de l'efficacité sur le plan de l'exploitation et les bénéfices associés aux initiatives stratégiques;
- l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence d'éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », notamment :
 - les charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif;
 - l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - les profits et les pertes sur la vente d'immeubles non exploités;
 - l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - le recouvrement et la charge relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC.

8. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de façon à fournir l'assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôle, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au troisième trimestre de 2024 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

9. Risques d'entreprise et gestion des risques

Une liste complète détaillée des risques inhérents aux activités de la société est présentée dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 30 décembre 2023 et dans le rapport de gestion de la société inclus dans le Rapport annuel de 2023 de la société, qui sont intégrés par renvoi au présent rapport de gestion. Le Rapport annuel de 2023 ainsi que la notice annuelle 2023 de la société peuvent être consultés à l'adresse sedarplus.ca. Ces risques et ces stratégies de gestion des risques demeurent inchangés.

10. Transactions entre parties liées

Voir la note 15, « Transactions entre parties liées », des états financiers intermédiaires de la société.

11. Normes comptables futures et modifications

Se reporter à la note 3, « Normes comptables futures et modifications », des états financiers intermédiaires de la société.

12. Perspectives³⁾

Loblaw entend poursuivre son initiative d'excellence en matière de vente au détail tout en assurant la progression de ses initiatives de croissance, dans le but d'enregistrer des résultats opérationnels et financiers stables en 2024. Les secteurs d'activité de la société demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins courants des Canadiens.

Pour l'exercice 2024 entier, la société continue de s'attendre à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- le remboursement de capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

En se fondant sur sa performance opérationnelle et financière depuis le début de l'exercice ainsi que sur la vigueur constatée en fin de troisième trimestre, la société revoit légèrement à la hausse ses prévisions de croissance, pour l'exercice en entier, du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾, la faisant passer du haut de la fourchette à un chiffre au bas de la fourchette à deux chiffres.

De plus, compte tenu des investissements réalisés depuis le début de l'exercice dans son réseau de magasins et ses centres de distribution, la société prévoit désormais investir un montant net de 1,9 milliard de dollars (contre 1,8 milliard de dollars auparavant), ce qui reflète des investissements en capital bruts avoisinant 2,3 milliards de dollars (contre 2,2 milliards de dollars auparavant), déduction faite d'un produit tiré des cessions d'immeubles d'environ 400 millions de dollars.

13. Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

La société utilise les mesures financières et les ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers suivants : la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail; le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt effectif; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; les flux de trésorerie disponibles; le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail; le montant ajusté du rendement des capitaux propres; le montant ajusté du rendement du capital; et le chiffre d'affaires des magasins comparables. Elle estime que ces mesures financières et ces ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Marge brute du secteur Vente au détail, montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté de la marge brute par secteur avec la marge brute par secteur, laquelle fait l'objet d'un rapprochement avec les produits et le coût des ventes qui sont présentés dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme des mesures utiles l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail divisé par les produits du secteur Vente au détail.

| | 2024 (16 semaines) | | | | 2023 (16 semaines) | | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|---------------------|------------------|-------------------------------------|---------------------|--------------|-----------|
| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens) | Vente au détail | Services financiers | Éliminations | Total | Vente au détail | Services financiers | Éliminations | Total |
| Produits | 18 259 \$ | 382 \$ | (103) \$ | 18 538 \$ | 17 982 \$ | 379 \$ | (96) \$ | 18 265 \$ |
| Coût des ventes | 12 617 | 48 | — | 12 665 | 12 480 | 54 | — | 12 534 |
| Marge brute | 5 642 \$ | 334 \$ | (103) \$ | 5 873 \$ | 5 502 \$ | 325 \$ | (96) \$ | 5 731 \$ |
| Montant ajusté de la marge brute | 5 642 \$ | 334 \$ | (103) \$ | 5 873 \$ | 5 502 \$ | 325 \$ | (96) \$ | 5 731 \$ |

| | 2024 (40 semaines) | | | | 2023 (40 semaines) | | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|---------------------|------------------|-------------------------------------|---------------------|--------------|-----------|
| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens) | Vente au détail | Services financiers | Éliminations | Total | Vente au détail | Services financiers | Éliminations | Total |
| Produits | 45 207 \$ | 1 110 \$ | (251) \$ | 46 066 \$ | 44 188 \$ | 1 053 \$ | (243) \$ | 44 998 \$ |
| Coût des ventes | 30 991 | 126 | — | 31 117 | 30 514 | 120 | — | 30 634 |
| Marge brute | 14 216 \$ | 984 \$ | (251) \$ | 14 949 \$ | 13 674 \$ | 933 \$ | (243) \$ | 14 364 \$ |
| Montant ajusté de la marge brute | 14 216 \$ | 984 \$ | (251) \$ | 14 949 \$ | 13 674 \$ | 933 \$ | (243) \$ | 14 364 \$ |

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA divisé par les produits.

| | 2024 (16 semaines) | | | 2023 (16 semaines) | | |
|---|-----------------------|------------------------|-----------------|-----------------------|------------------------|----------|
| | Vente au détail | Services financiers | Total | Vente au détail | Services financiers | Total |
| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens) | | | | | | |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | | | 780 \$ | | | 624 \$ |
| Ajouter l'incidence des éléments suivants : | | | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | 40 | | | 25 |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | | | 238 | | | 234 |
| Impôt sur le résultat | | | 263 | | | 182 |
| Résultat d'exploitation | 1 091 \$ | 230 \$ | 1 321 \$ | 1 006 \$ | 59 \$ | 1 065 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark | 155 \$ | — \$ | 155 \$ | 154 \$ | — \$ | 154 \$ |
| Profit sur la vente d'immeubles non exploités | — | — | — | (13) | — | (13) |
| Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change | — | — | — | (6) | — | (6) |
| Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC | — | (155) | (155) | — | — | — |
| Éléments d'ajustement | 155 \$ | (155) \$ | — \$ | 135 \$ | — \$ | 135 \$ |
| Montant ajusté du résultat d'exploitation | 1 246 \$ | 75 \$ | 1 321 \$ | 1 141 \$ | 59 \$ | 1 200 \$ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 891 | 12 | 903 | 865 | 15 | 880 |
| Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark | (155) | — | (155) | (154) | — | (154) |
| Montant ajusté du BAIIA | 1 982 \$ | 87 \$ | 2 069 \$ | 1 852 \$ | 74 \$ | 1 926 \$ |

| | 2024 (40 semaines) | | | 2023 (40 semaines) | | |
|---|-----------------------|------------------------|-----------------|-----------------------|------------------------|----------|
| | Vente au détail | Services financiers | Total | Vente au détail | Services financiers | Total |
| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens) | | | | | | |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | | | 1 702 \$ | | | 1 556 \$ |
| Ajouter l'incidence des éléments suivants : | | | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | 105 | | | 71 |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | | | 622 | | | 608 |
| Impôt sur le résultat | | | 621 | | | 526 |
| Résultat d'exploitation | 2 688 \$ | 362 \$ | 3 050 \$ | 2 657 \$ | 104 \$ | 2 761 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark | 384 \$ | — \$ | 384 \$ | 384 \$ | — \$ | 384 \$ |
| Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif | 164 | — | 164 | — | — | — |
| Profit sur la vente d'immeubles non exploités | — | — | — | (12) | — | (12) |
| Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change | (5) | — | (5) | 2 | — | 2 |
| (Recouvrement) charge relatif aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC | — | (155) | (155) | — | 37 | 37 |
| Éléments d'ajustement | 543 \$ | (155) \$ | 388 \$ | 374 \$ | 37 \$ | 411 \$ |
| Montant ajusté du résultat d'exploitation | 3 231 \$ | 207 \$ | 3 438 \$ | 3 031 \$ | 141 \$ | 3 172 \$ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 2 236 | 36 | 2 272 | 2 182 | 44 | 2 226 |
| Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark | (384) | — | (384) | (384) | — | (384) |
| Montant ajusté du BAIIA | 5 083 \$ | 243 \$ | 5 326 \$ | 4 829 \$ | 185 \$ | 5 014 \$ |

Outre les éléments dont il est question plus haut à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté du BAIIA a été touché, le cas échéant, par les éléments suivants :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

L'acquisition de Lifemark en 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif Le 24 juillet 2024, la société et Weston ont conclu une entente de règlement contraignante afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif intentées contre elles à l'échelle nationale du fait de leur implication dans un arrangement de fixation des prix dans l'ensemble de l'industrie. Au deuxième trimestre de 2024, des charges de 164 millions de dollars ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives au titre de la part de la société dans le règlement total et les coûts connexes.

Profit sur la vente d'immeubles non exploités Au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, la société n'a comptabilisé aucun profit ni aucune perte sur la vente d'immeubles non exploités (profit de 13 millions de dollars et de 12 millions de dollars au troisième trimestre de 2023 et pour les neuf premiers mois de 2023, respectivement).

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

(Recouvrement) charge relatif aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC En juillet 2022, la Cour de l'impôt a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw's Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. En août 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement au deuxième trimestre de 2022.

Au cours du deuxième trimestre de 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui s'appliquaient à la Banque PC de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard. Au quatrième trimestre de 2023, la société a déduit 13 millions de dollars des charges qui avaient été comptabilisées précédemment. La déduction était attribuable aux nouvelles directives formulées par l'Agence du revenu du Canada.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens) | 2024 (16 semaines) | 2023 (16 semaines) | 2024 (40 semaines) | 2023 (40 semaines) |
|--|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 238 \$ | 234 \$ | 622 \$ | 608 \$ |
| Ajouter : Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC | 10 | — | 10 | — |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 248 \$ | 234 \$ | 632 \$ | 608 \$ |

Au troisième trimestre de 2024, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie relativement à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC dont il est question ci-dessus.

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt effectif Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 (16 semaines) | 2023 (16 semaines) | 2024 (40 semaines) | 2023 (40 semaines) |
|--|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾ | 1 321 \$ | 1 200 \$ | 3 438 \$ | 3 172 \$ |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾ | 248 | 234 | 632 | 608 |
| Montant ajusté du bénéfice avant impôt | 1 073 \$ | 966 \$ | 2 806 \$ | 2 564 \$ |
| Impôt sur le résultat | 263 \$ | 182 \$ | 621 \$ | 526 \$ |
| Ajouter l'incidence des éléments suivants : | | | | |
| Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾ | — | 37 | 103 | 108 |
| Montant ajusté de l'impôt sur le résultat | 263 \$ | 219 \$ | 724 \$ | 634 \$ |
| Taux d'impôt effectif | 24,3 % | 21,9 % | 25,6 % | 24,4 % |
| Montant ajusté du taux d'impôt effectif | 24,5 % | 22,7 % | 25,8 % | 24,7 % |

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans le tableau ci-dessus.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 (16 semaines) | 2023 (16 semaines) | 2024 (40 semaines) | 2023 (40 semaines) |
|--|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 780 \$ | 624 \$ | 1 702 \$ | 1 556 \$ |
| Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social | (3) | (3) | (9) | (9) |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | 777 \$ | 621 \$ | 1 693 \$ | 1 547 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 780 \$ | 624 \$ | 1 702 \$ | 1 556 \$ |
| Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant) | (10) | 98 | 275 | 303 |
| Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 770 \$ | 722 \$ | 1 977 \$ | 1 859 \$ |
| Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social | (3) | (3) | (9) | (9) |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | 767 \$ | 719 \$ | 1 968 \$ | 1 850 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions) | 306,9 | 318,4 | 309,2 | 321,6 |

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire pour les périodes closes aux dates indiquées.

| | 2024 (16 semaines) | | 2023 (16 semaines) | | 2024 (40 semaines) | | 2023 (40 semaines) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Bénéfice net dilué par action ordinaire | Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Bénéfice net dilué par action ordinaire | Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Bénéfice net dilué par action ordinaire | Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Bénéfice net dilué par action ordinaire |
| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens) | | | | | | | | |
| Montant présenté | 777 \$ | 2,53 \$ | 621 \$ | 1,95 \$ | 1 693 \$ | 5,47 \$ | 1 547 \$ | 4,81 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | | | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark | 115 \$ | 0,38 \$ | 113 \$ | 0,35 \$ | 283 \$ | 0,92 \$ | 282 \$ | 0,87 \$ |
| Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif | — | — | — | — | 121 | 0,39 | — | — |
| Profit sur la vente d'immeubles non exploités | — | — | (11) | (0,03) | — | — | (10) | (0,03) |
| Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change | — | — | (4) | (0,01) | (4) | (0,01) | 2 | 0,01 |
| (Recouvrement) charge relatif aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC | (125) | (0,41) | — | — | (125) | (0,41) | 29 | 0,09 |
| Éléments d'ajustement | (10) \$ | (0,03) \$ | 98 \$ | 0,31 \$ | 275 \$ | 0,89 \$ | 303 \$ | 0,94 \$ |
| Montant ajusté | 767 \$ | 2,50 \$ | 719 \$ | 2,26 \$ | 1 968 \$ | 6,36 \$ | 1 850 \$ | 5,75 \$ |

Flux de trésorerie disponibles Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement, par secteur d'exploitation à présenter, des flux de trésorerie disponibles avec les entrées nettes liées aux activités d'exploitation. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens) | 2024 (16 semaines) | | | | 2023 (16 semaines) | | | |
|--|-----------------------|------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------------|------------------------|---------------------------------|----------|
| | Vente au détail | Services financiers | Élimi- nations ⁱ⁾ | Total | Vente au détail | Services financiers | Élimi- nations ⁱ⁾ | Total |
| Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation | 1 829 \$ | 75 \$ | 54 \$ | 1 958 \$ | 1 898 \$ | 107 \$ | 40 \$ | 2 045 \$ |
| Moins : | | | | | | | | |
| Dépenses d'investissement ⁱⁱ⁾ | 675 | 15 | — | 690 | 681 | 14 | — | 695 |
| Intérêts payés ⁱ⁾ | 94 | — | 54 | 148 | 82 | — | 40 | 122 |
| Paiements au titre de la location, montant net | 498 | — | — | 498 | 472 | — | — | 472 |
| Flux de trésorerie disponibles | 562 \$ | 60 \$ | — \$ | 622 \$ | 663 \$ | 93 \$ | — \$ | 756 \$ |

| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens) | 2024 (40 semaines) | | | | 2023 (40 semaines) | | | |
|--|-----------------------|------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------------|------------------------|---------------------------------|----------|
| | Vente au détail | Services financiers | Élimi- nations ⁱ⁾ | Total | Vente au détail | Services financiers | Élimi- nations ⁱ⁾ | Total |
| Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation | 3 701 \$ | 414 \$ | 100 \$ | 4 215 \$ | 3 985 \$ | 177 \$ | 87 \$ | 4 249 \$ |
| Moins : | | | | | | | | |
| Dépenses d'investissement ⁱⁱ⁾ | 1 541 | 31 | — | 1 572 | 1 403 | 30 | — | 1 433 |
| Intérêts payés ⁱ⁾ | 244 | — | 100 | 344 | 233 | — | 87 | 320 |
| Paiements au titre de la location, montant net | 1 238 | — | — | 1 238 | 1 167 | — | — | 1 167 |
| Flux de trésorerie disponibles | 678 \$ | 383 \$ | — \$ | 1 061 \$ | 1 182 \$ | 147 \$ | — \$ | 1 329 \$ |

i) Les intérêts payés sont inclus dans les entrées nettes liées aux activités d'exploitation du secteur Services financiers.

ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie de la société et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude.

Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail sur une base annuelle, montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle et montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle La société utilise les mesures qui suivent pour évaluer son levier financier et sa rentabilité. Les définitions de ces ratios sont présentées ci-dessous.

- **Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail sur une base annuelle** Total de la dette du secteur Vente au détail divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail pour les quatre derniers trimestres. Se reporter à la rubrique 5.2, « Situation de trésorerie et structure du capital », du présent rapport de gestion.
- **Montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle** Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les quatre derniers trimestres divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société. Se reporter à la rubrique 5.3, « Situation financière », du présent rapport de gestion.
- **Montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle** Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt pour les quatre derniers trimestres divisé par le capital moyen, le capital s'entendant du total de la dette majoré des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme. Se reporter à la rubrique 5.3, « Situation financière », du présent rapport de gestion.

Chiffre d'affaires des magasins comparables Le chiffre d'affaires des magasins comparables correspond au chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré des magasins exploités pendant les deux périodes comparables, y compris les magasins ayant subi une relocalisation, une conversion, une expansion, une réduction ou une rénovation. La société estime que cette mesure est utile pour évaluer les tendances en matière de ventes, compte non tenu de l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières – rapprochements avec les principales mesures financières conformes aux PCGR

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA et du résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société établi conformément aux PCGR et présenté pour les trimestres clos aux dates indiquées.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Troisième trimestre | | Deuxième trimestre | | Premier trimestre | | Quatrième trimestre | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 2024 (16 semaines) | 2023 (16 semaines) | 2024 (12 semaines) | 2023 (12 semaines) | 2024 (12 semaines) | 2023 (12 semaines) | 2023 (12 semaines) | 2022 (12 semaines) |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 780 \$ | 624 \$ | 460 \$ | 511 \$ | 462 \$ | 421 \$ | 544 \$ | 532 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 40 | 25 | 38 | 30 | 27 | 16 | 16 | (14) |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 238 | 234 | 190 | 193 | 194 | 181 | 195 | 172 |
| Impôt sur le résultat | 263 | 182 | 180 | 193 | 178 | 151 | 188 | 181 |
| Résultat d'exploitation | 1 321 \$ | 1 065 \$ | 868 \$ | 927 \$ | 861 \$ | 769 \$ | 943 \$ | 871 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | | | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark | 155 \$ | 154 \$ | 115 \$ | 116 \$ | 114 \$ | 114 \$ | 115 \$ | 115 \$ |
| Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif | — | — | 164 | — | — | — | — | — |
| Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change | — | (6) | 2 | 5 | (7) | 3 | 14 | 11 |
| (Profit) perte sur la vente d'immeubles non exploités | — | (13) | — | — | — | 1 | — | (50) |
| Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités | — | — | — | — | — | — | 9 | (6) |
| (Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC | (155) | — | — | 37 | — | — | (13) | — |
| Éléments d'ajustement | — \$ | 135 \$ | 281 \$ | 158 \$ | 107 \$ | 118 \$ | 125 \$ | 70 \$ |
| Montant ajusté du résultat d'exploitation | 1 321 \$ | 1 200 \$ | 1 149 \$ | 1 085 \$ | 968 \$ | 887 \$ | 1 068 \$ | 941 \$ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 903 | 880 | 679 | 671 | 690 | 675 | 680 | 667 |
| Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark | (155) | (154) | (115) | (116) | (114) | (114) | (115) | (115) |
| Montant ajusté du BAIIA ⁱ⁾ | 2 069 \$ | 1 926 \$ | 1 713 \$ | 1 640 \$ | 1 544 \$ | 1 448 \$ | 1 633 \$ | 1 493 \$ |

- i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark comptabilisé par Loblaw.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire établis conformément aux PCGR pour les trimestres clos aux dates indiquées.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Troisième trimestre | | Deuxième trimestre | | Premier trimestre | | Quatrième trimestre | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 2024 (16 semaines) | 2023 (16 semaines) | 2024 (12 semaines) | 2023 (12 semaines) | 2024 (12 semaines) | 2023 (12 semaines) | 2023 (12 semaines) | 2022 (12 semaines) |
| Montant présenté | 777 \$ | 621 \$ | 457 \$ | 508 \$ | 459 \$ | 418 \$ | 541 \$ | 529 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ : | | | | | | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark | 115 \$ | 113 \$ | 84 \$ | 85 \$ | 84 \$ | 84 \$ | 85 \$ | 83 \$ |
| Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif | — | — | 121 | — | — | — | — | — |
| Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change | — | (4) | 2 | 4 | (6) | 2 | 10 | 8 |
| (Profit) perte sur la vente d'immeubles non exploités | — | (11) | — | — | — | 1 | — | (41) |
| Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités | — | — | — | — | — | — | 6 | (4) |
| (Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC | (125) | — | — | 29 | — | — | (12) | — |
| Éléments d'ajustement | (10) \$ | 98 \$ | 207 \$ | 118 \$ | 78 \$ | 87 \$ | 89 \$ | 46 \$ |
| Montant ajustéⁱ⁾ | 767 \$ | 719 \$ | 664 \$ | 626 \$ | 537 \$ | 505 \$ | 630 \$ | 575 \$ |

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant.

| | Troisième trimestre | | Deuxième trimestre | | Premier trimestre | | Quatrième trimestre | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 (16 semaines) | 2023 (16 semaines) | 2024 (12 semaines) | 2023 (12 semaines) | 2024 (12 semaines) | 2023 (12 semaines) | 2023 (12 semaines) | 2022 (12 semaines) |
| Montant présenté | 2,53 \$ | 1,95 \$ | 1,48 \$ | 1,58 \$ | 1,47 \$ | 1,29 \$ | 1,72 \$ | 1,62 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ : | | | | | | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark | 0,38 \$ | 0,35 \$ | 0,27 \$ | 0,26 \$ | 0,27 \$ | 0,26 \$ | 0,27 \$ | 0,25 \$ |
| Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif | — | — | 0,39 | — | — | — | — | — |
| Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change | — | (0,01) | 0,01 | 0,01 | (0,02) | — | 0,03 | 0,03 |
| (Profit) perte sur la vente d'immeubles non exploités | — | (0,03) | — | — | — | — | — | (0,13) |
| Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités | — | — | — | — | — | — | 0,02 | (0,01) |
| (Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC | (0,41) | — | — | 0,09 | — | — | (0,04) | — |
| Éléments d'ajustement | (0,03) \$ | 0,31 \$ | 0,67 \$ | 0,36 \$ | 0,25 \$ | 0,26 \$ | 0,28 \$ | 0,14 \$ |
| Montant ajustéⁱ⁾ | 2,50 \$ | 2,26 \$ | 2,15 \$ | 1,94 \$ | 1,72 \$ | 1,55 \$ | 2,00 \$ | 1,76 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions) | 306,9 | 318,4 | 308,8 | 322,5 | 311,9 | 324,8 | 314,9 | 327,4 |

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant.

14. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire de SEDAR+, et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse www.sedarplus.ca et auprès du BSIF, organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 12 novembre 2024

Toronto, Canada

Notes de fin de document du rapport de gestion

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2023 de la société.
- 2) Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et des autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
- 3) À lire en parallèle avec la rubrique 1, « Énoncés prospectifs ».

Résultats financiers

| | |
|--|-----------|
| États consolidés résumés des résultats | 42 |
| États consolidés résumés du résultat global | 43 |
| États consolidés résumés des variations des capitaux propres | 44 |
| Bilans consolidés résumés | 46 |
| Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie | 47 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités | 48 |
| Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière | 48 |
| Note 2. Méthodes comptables | 48 |
| Note 3. Normes comptables futures et modifications | 49 |
| Note 4. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 49 |
| Note 5. Impôt sur le résultat | 50 |
| Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire | 50 |
| Note 7. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 51 |
| Note 8. Créances sur cartes de crédit | 51 |
| Note 9. Cessions de biens immobiliers | 52 |
| Note 10. Dette à long terme | 52 |
| Note 11. Capital social | 53 |
| Note 12. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme | 55 |
| Note 13. Instruments financiers | 56 |
| Note 14. Passifs éventuels | 59 |
| Note 15. Transactions entre parties liées | 61 |
| Note 16. Informations sectorielles | 62 |

États consolidés résumés des résultats

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité) | 5 octobre 2024 (16 semaines) | 7 octobre 2023 (16 semaines) | 5 octobre 2024 (40 semaines) | 7 octobre 2023 (40 semaines) |
|--|---|---------------------------------|---|---------------------------------|
| Produits | 18 538 \$ | 18 265 \$ | 46 066 \$ | 44 998 \$ |
| Coût des ventes | 12 665 | 12 534 | 31 117 | 30 634 |
| Frais de vente et charges générales et administratives | 4 552 | 4 666 | 11 899 | 11 603 |
| Résultat d'exploitation | 1 321 \$ | 1 065 \$ | 3 050 \$ | 2 761 \$ |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 4) | 238 | 234 | 622 | 608 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 1 083 \$ | 831 \$ | 2 428 \$ | 2 153 \$ |
| Impôt sur le résultat (note 5) | 263 | 182 | 621 | 526 |
| Bénéfice net | 820 \$ | 649 \$ | 1 807 \$ | 1 627 \$ |
| Attribuable aux : | | | | |
| Actionnaires de la société (note 6) | 780 \$ | 624 \$ | 1 702 \$ | 1 556 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 40 | 25 | 105 | 71 |
| Bénéfice net | 820 \$ | 649 \$ | 1 807 \$ | 1 627 \$ |
| Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 6) | | | | |
| De base | 2,55 \$ | 1,97 \$ | 5,53 \$ | 4,86 \$ |
| Dilué | 2,53 \$ | 1,95 \$ | 5,47 \$ | 4,81 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 6) | | | | |
| De base | 304,2 | 315,2 | 306,1 | 318,2 |
| Dilué | 306,9 | 318,4 | 309,2 | 321,6 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés du résultat global

| (en millions de dollars canadiens) (non audité) | 5 octobre 2024 (16 semaines) | 7 octobre 2023 (16 semaines) | 5 octobre 2024 (40 semaines) | 7 octobre 2023 (40 semaines) |
|--|---|---------------------------------|---|---------------------------------|
| Bénéfice net | 820 \$ | 649 \$ | 1 807 \$ | 1 627 \$ |
| Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt | | | | |
| Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement : | | | | |
| Écart de conversion | (1) \$ | 4 \$ | 1 \$ | 4 \$ |
| (Pertes) profits sur les couvertures de flux de trésorerie (note 13) | (5) | (3) | (13) | 3 |
| Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net : | | | | |
| (Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 12) | (8) | (38) | 24 | 57 |
| Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt | (14) \$ | (37) \$ | 12 \$ | 64 \$ |
| Résultat global total | 806 \$ | 612 \$ | 1 819 \$ | 1 691 \$ |
| Attribuable aux : | | | | |
| Actionnaires de la société | 766 \$ | 587 \$ | 1 714 \$ | 1 620 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 40 | 25 | 105 | 71 |
| Résultat global total | 806 \$ | 612 \$ | 1 819 \$ | 1 691 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité) | Capital social ordinaire | Capital social privilégié | Capital social total | Résultats non distribués | Surplus d'apport | Écart de conversion | Couvertures de flux de trésorerie | Ajustements de la juste valeur | Cumul des autres éléments du résultat global | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|--|--------------------------|---------------------------|----------------------|--------------------------|------------------|---------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--|---|----------------------------|
| Solde au 30 décembre 2023 | 6 256 \$ | 221 \$ | 6 477 \$ | 4 816 \$ | 136 \$ | 41 \$ | (11) \$ | 5 \$ | 35 \$ | 155 \$ | 11 619 \$ |
| Bénéfice net | — \$ | — \$ | — \$ | 1 702 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 105 \$ | 1 807 \$ |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | 24 | — | 1 | (13) | — | (12) | — | 12 |
| Résultat global total | — \$ | — \$ | — \$ | 1 726 \$ | — \$ | 1 \$ | (13) \$ | — \$ | (12) \$ | 105 \$ | 1 819 \$ |
| Actions ordinaires rachetées et annulées (note 11) | (193) | — | (193) | (1 341) | — | — | — | — | — | — | (1 534) |
| Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 11) | 163 | — | 163 | — | (31) | — | — | — | — | — | 132 |
| Actions rachetées et détenues en fiducie (note 11) | (8) | — | (8) | (65) | — | — | — | — | — | — | (73) |
| Actions détenues en fiducie et libérées (note 11) | 13 | — | 13 | 31 | — | — | — | — | — | — | 44 |
| Dividendes déclarés par action ordinaire – 1,472 \$ (note 11) | — | — | — | (450) | — | — | — | — | — | — | (450) |
| Dividendes déclarés par action privilégiée – 0,99375 \$ (note 11) | — | — | — | (9) | — | — | — | — | — | — | (9) |
| Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net | — | — | — | — | — | — | — | — | — | (72) | (72) |
| | (25) \$ | — \$ | (25) \$ | (108) \$ | (31) \$ | 1 \$ | (13) \$ | — \$ | (12) \$ | 33 \$ | (143) \$ |
| Solde au 5 octobre 2024 | 6 231 \$ | 221 \$ | 6 452 \$ | 4 708 \$ | 105 \$ | 42 \$ | (24) \$ | 5 \$ | 23 \$ | 188 \$ | 11 476 \$ |

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité) | Capital social ordinaire | Capital social privilégié | Capital social total | Résultats non distribués | Surplus d'apport | Écart de conversion | Couvertures de flux de trésorerie | Ajustements de la juste valeur | Cumul des autres éléments du résultat global | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|--|--------------------------|---------------------------|----------------------|--------------------------|------------------|---------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--|---|----------------------------|
| Solde au 31 décembre 2022 | 6 465 \$ | 221 \$ | 6 686 \$ | 4 461 \$ | 122 \$ | 41 \$ | (15) \$ | 4 \$ | 30 \$ | 157 \$ | 11 456 \$ |
| Bénéfice net | — \$ | — \$ | — \$ | 1 556 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 71 \$ | 1 627 \$ |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | 57 | — | 4 | 3 | — | 7 | — | 64 |
| Résultat global total | — \$ | — \$ | — \$ | 1 613 \$ | — \$ | 4 \$ | 3 \$ | — \$ | 7 \$ | 71 \$ | 1 691 \$ |
| Actions ordinaires rachetées et annulées (note 11) | (186) | — | (186) | (899) | — | — | — | — | — | — | (1 085) |
| Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 11) | 44 | — | 44 | — | 5 | — | — | — | — | — | 49 |
| Actions rachetées et détenues en fiducie (note 11) | (13) | — | (13) | (59) | — | — | — | — | — | — | (72) |
| Actions détenues en fiducie et libérées (note 11) | 11 | — | 11 | 29 | — | — | — | — | — | — | 40 |
| Dividendes déclarés par action ordinaire – 1,297 \$ (note 11) | — | — | — | (411) | — | — | — | — | — | — | (411) |
| Dividendes déclarés par action privilégiée – 0,99375 \$ (note 11) | — | — | — | (9) | — | — | — | — | — | — | (9) |
| Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net | — | — | — | — | — | — | — | — | — | (76) | (76) |
| | (144) \$ | — \$ | (144) \$ | 264 \$ | 5 \$ | 4 \$ | 3 \$ | — \$ | 7 \$ | (5) \$ | 127 \$ |
| Solde au 7 octobre 2023 | 6 321 \$ | 221 \$ | 6 542 \$ | 4 725 \$ | 127 \$ | 45 \$ | (12) \$ | 4 \$ | 37 \$ | 152 \$ | 11 583 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Bilans consolidés résumés

| (en millions de dollars canadiens) (non audité) | Au 5 octobre 2024 | Au 7 octobre 2023 | Au 30 décembre 2023 |
|---|----------------------|----------------------|------------------------|
| Actifs | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 993 \$ | 1 228 \$ | 1 488 \$ |
| Placements à court terme | 536 | 595 | 464 |
| Créances | 1 284 | 1 266 | 1 298 |
| Créances sur cartes de crédit (note 8) | 3 890 | 3 946 | 4 132 |
| Stocks | 6 041 | 5 870 | 5 820 |
| Charges payées d'avance et autres actifs | 427 | 372 | 324 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 71 | 80 | 52 |
| Total des actifs courants | 13 242 \$ | 13 357 \$ | 13 578 \$ |
| Immobilisations corporelles (note 9) | 6 792 | 6 116 | 6 346 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation (note 15) | 8 180 | 7 507 | 7 662 |
| Immeubles de placement | 49 | 48 | 53 |
| Immobilisations incorporelles | 5 572 | 6 121 | 5 994 |
| Goodwill | 4 364 | 4 353 | 4 349 |
| Actifs d'impôt différé | 121 | 120 | 125 |
| Autres actifs (note 12) | 941 | 630 | 872 |
| Total des actifs | 39 261 \$ | 38 252 \$ | 38 979 \$ |
| Passifs | | | |
| Passifs courants | | | |
| Dette bancaire | 167 \$ | 22 \$ | 13 \$ |
| Fournisseurs et autres passifs | 6 283 | 6 187 | 6 324 |
| Passif au titre de la fidélisation | 129 | 195 | 123 |
| Provisions (note 14) | 253 | 121 | 115 |
| Impôt sur le résultat à payer | 125 | 181 | 240 |
| Dépôts à vue de clients | 187 | 147 | 166 |
| Dette à court terme (note 8) | 600 | 650 | 850 |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 10) | 686 | 1 274 | 1 191 |
| Tranche à moins d'un an des obligations locatives | 1 501 | 1 442 | 1 455 |
| Participation des pharmaciens propriétaires | 360 | 408 | 370 |
| Total des passifs courants | 10 291 \$ | 10 627 \$ | 10 847 \$ |
| Provisions | 128 | 110 | 123 |
| Dette à long terme (note 10) | 7 297 | 6 586 | 6 661 |
| Obligations locatives (note 15) | 8 500 | 7 718 | 8 003 |
| Passifs d'impôt différé | 935 | 1 091 | 1 132 |
| Autres passifs (notes 9 et 12) | 634 | 537 | 594 |
| Total des passifs | 27 785 \$ | 26 669 \$ | 27 360 \$ |
| Capitaux propres | | | |
| Capital social (note 11) | 6 452 \$ | 6 542 \$ | 6 477 \$ |
| Résultats non distribués | 4 708 | 4 725 | 4 816 |
| Surplus d'apport | 105 | 127 | 136 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 23 | 37 | 35 |
| Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société | 11 288 \$ | 11 431 \$ | 11 464 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 188 | 152 | 155 |
| Total des capitaux propres | 11 476 \$ | 11 583 \$ | 11 619 \$ |
| Total des passifs et des capitaux propres | 39 261 \$ | 38 252 \$ | 38 979 \$ |

Passifs éventuels (note 14).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

| (en millions de dollars canadiens) (non audité) | 5 octobre 2024 (16 semaines) | 7 octobre 2023 (16 semaines) | 5 octobre 2024 (40 semaines) | 7 octobre 2023 (40 semaines) |
|--|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Activités d'exploitation | | | | |
| Bénéfice net | 820 \$ | 649 \$ | 1 807 \$ | 1 627 \$ |
| Ajouter (déduire) : | | | | |
| Impôt sur le résultat (note 5) | 263 | 182 | 621 | 526 |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 4) | 238 | 234 | 622 | 608 |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 903 | 880 | 2 272 | 2 226 |
| Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 8) | 9 | 11 | 19 | 25 |
| Variation des provisions (note 14) | (25) | (19) | 143 | 12 |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 7) | 172 | 317 | (426) | (37) |
| Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 8) | 55 | 15 | 223 | (17) |
| Impôt sur le résultat payé | (315) | (263) | (925) | (774) |
| Intérêts perçus | 7 | 7 | 22 | 18 |
| Autres (note 14) | (170) | 31 | (164) | 34 |
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation | 1 958 \$ | 2 045 \$ | 4 215 \$ | 4 249 \$ |
| Activités d'investissement | | | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (566) \$ | (563) \$ | (1 286) \$ | (1 117) \$ |
| Entrées d'immobilisations incorporelles | (124) | (132) | (286) | (316) |
| Acquisitions de placements à court terme | (124) | (64) | (72) | (269) |
| Augmentation des dépôts de garantie (note 8) | 250 | 250 | — | — |
| Produit de la sortie d'actifs (notes 9 et 15) | 261 | 19 | 320 | 139 |
| Paievements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement | 3 | 6 | 11 | 15 |
| Cession de titres à long terme | 19 | 76 | 82 | 76 |
| Autres | (60) | (23) | (75) | (43) |
| Sorties nettes liées aux activités d'investissement | (341) \$ | (431) \$ | (1 306) \$ | (1 515) \$ |
| Activités de financement | | | | |
| Augmentation de la dette bancaire | 129 \$ | 4 \$ | 154 \$ | 14 \$ |
| Diminution de la dette à court terme (note 8) | (50) | — | (250) | (50) |
| Augmentation des dépôts à vue de clients | 12 | 10 | 21 | 22 |
| Dette à long terme (note 10) | | | | |
| Émise (montant net) | (74) | 87 | 1 194 | 678 |
| Remboursée | (421) | (385) | (1 059) | (601) |
| Intérêts payés | (148) | (122) | (344) | (320) |
| Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (note 4) | (127) | (114) | (313) | (281) |
| Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – capital | (374) | (364) | (936) | (901) |
| Dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées (note 11) | (319) | (287) | (459) | (420) |
| Capital social ordinaire | | | | |
| Émis | 19 | 9 | 145 | 39 |
| Racheté et détenu en fiducie (note 11) | (72) | (72) | (72) | (72) |
| Racheté et annulé (note 11) | (445) | (341) | (1 397) | (1 235) |
| Produit d'autres passifs financiers (note 9) | — | — | — | 115 |
| Autres | (35) | (17) | (91) | (101) |
| Sorties nettes liées aux activités de financement | (1 905) \$ | (1 592) \$ | (3 407) \$ | (3 113) \$ |
| Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (1) \$ | (3) \$ | 3 \$ | (1) \$ |
| (Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (289) \$ | 19 \$ | (495) \$ | (380) \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période | 1 282 | 1 209 | 1 488 | 1 608 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période | 993 \$ | 1 228 \$ | 993 \$ | 1 228 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. Les Compagnies Loblaw Limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto (Ontario), Canada M4T 2S5. Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston Limitée (« Weston »), qui détient environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited. Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : le secteur Vente au détail et le secteur Services financiers (voir la note 16).

Pendant les périodes intermédiaires, les activités de la société sont touchées par leur caractère saisonnier et le calendrier des jours fériés. Par conséquent, la performance trimestrielle n'est pas nécessairement représentative de la performance annuelle. La société a toujours dégagé davantage de produits au quatrième trimestre qu'aux trimestres précédents de son exercice.

Note 2. Méthodes comptables

Les méthodes comptables ainsi que les estimations et jugements comptables critiques décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de 2023 de la société ont été appliqués de manière uniforme lors de la préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités. Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont présentés en dollars canadiens.

Modifications des normes IAS 7 et IFRS 7 En mai 2023, des modifications de la Norme comptable internationale (« IAS ») 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ont été publiées afin d'améliorer la transparence des accords de financement de fournisseurs. Les modifications exigent la présentation d'informations supplémentaires au sujet des accords de financement de fournisseurs, notamment en ce qui concerne les modalités des accords, la plage des dates d'exigibilité des paiements et l'incidence de ces accords sur les flux de trésorerie et les passifs de l'entité ainsi que sur son exposition au risque de liquidité. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et les informations à fournir seront incluses dans les notes afférentes aux états financiers consolidés annuels audités de 2024 de la société.

Déclaration de conformité Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont établis selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou « PCGR ») et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de 2023 de la société et les notes y afférentes.

La publication des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités a été approuvée par le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 12 novembre 2024.

Note 3. Normes comptables futures et modifications

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En mai 2024, des modifications de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ont été publiées. Les modifications clarifient le moment où un actif financier ou un passif financier doit être comptabilisé ou décomptabilisé, notamment en précisant qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement. En plus de ces clarifications, les modifications prévoient un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si des conditions spécifiques sont remplies. Les modifications comprennent également des clarifications concernant le classement des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est autorisée, et il sera possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. L'adoption n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

La norme **IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir** (l'« IFRS 18 »), a été publiée pour assurer la comparabilité des performances financières d'entités similaires. Cette norme, qui remplace la Norme comptable internationale 1, *Présentation des états financiers* (l'« IAS 1 »), a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes, principalement l'état du résultat net, dans lequel les entreprises devront présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. Aux termes de l'IFRS 18, les mesures de la performance définies par la direction devront être expliquées et incluses dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris aux états financiers intermédiaires, et nécessitera une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme.

Note 4. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 5 octobre 2024 (16 semaines) | 7 octobre 2023 (16 semaines) | 5 octobre 2024 (40 semaines) | 7 octobre 2023 (40 semaines) |
|--|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Charges d'intérêts et autres charges financières | | | | |
| Obligations locatives | 127 \$ | 114 \$ | 313 \$ | 281 \$ |
| Dette à long terme ⁱ⁾ | 80 | 95 | 235 | 242 |
| Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit | 31 | 16 | 63 | 60 |
| Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 12) | 1 | 4 | 3 | 11 |
| Fiducies de financement indépendantes | 10 | 11 | 30 | 30 |
| Passifs financiers (notes 9 et 15) | 5 | 4 | 11 | 9 |
| Dette bancaire | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | 255 \$ | 245 \$ | 656 \$ | 634 \$ |
| Produits d'intérêts | | | | |
| Produits de désactualisation | (1) \$ | (1) \$ | (2) \$ | (2) \$ |
| Produits d'intérêts à court terme | (6) | (10) | (22) | (24) |
| Autres produits d'intérêts (note 14) | (10) | — | (10) | — |
| | (17) \$ | (11) \$ | (34) \$ | (26) \$ |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 238 \$ | 234 \$ | 622 \$ | 608 \$ |

i) Au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, des coûts d'emprunt respectifs de 15 millions de dollars et de 25 millions de dollars ont été inscrits à l'actif au titre de la construction de l'installation de distribution automatisée de la société.

Note 5. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée au troisième trimestre de 2024 s'est chiffrée à 263 millions de dollars (182 millions de dollars en 2023) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 24,3 % (21,9 % en 2023). Pour l'exercice à ce jour, la charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 621 millions de dollars (526 millions de dollars en 2023) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,6 % (24,4 % en 2023). L'augmentation du taux d'impôt effectif au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent est principalement attribuable aux ajustements de certaines provisions pour impôt en 2023, en partie contrebalancés par l'incidence d'autres éléments non déductibles.

Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 5 octobre 2024 (16 semaines) | 7 octobre 2023 (16 semaines) | 5 octobre 2024 (40 semaines) | 7 octobre 2023 (40 semaines) |
|--|---|---------------------------------|---|---------------------------------|
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 780 \$ | 624 \$ | 1 702 \$ | 1 556 \$ |
| Dividendes sur les actions privilégiées dans les capitaux propres | (3) | (3) | (9) | (9) |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires | 777 \$ | 621 \$ | 1 693 \$ | 1 547 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions) (note 11) | 304,2 | 315,2 | 306,1 | 318,2 |
| Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres | 2,1 | 2,5 | 2,5 | 2,7 |
| Effet dilutif de certains autres passifs | 0,6 | 0,7 | 0,6 | 0,7 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions) | 306,9 | 318,4 | 309,2 | 321,6 |
| Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars) | 2,55 \$ | 1,97 \$ | 5,53 \$ | 4,86 \$ |
| Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars) | 2,53 \$ | 1,95 \$ | 5,47 \$ | 4,81 \$ |

Au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, 443 372 instruments potentiellement dilutifs (859 636 en 2023) et aucun instrument potentiellement dilutif (49 863 en 2023), respectivement, ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 7. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

| (en millions de dollars canadiens) | 5 octobre 2024 (16 semaines) | 7 octobre 2023 (16 semaines) | 5 octobre 2024 (40 semaines) | 7 octobre 2023 (40 semaines) |
|--|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Variation des éléments suivants : | | | | |
| Créances | (76) \$ | (42) \$ | 36 \$ | (105) \$ |
| Charges payées d'avance et autres actifs | (62) | (15) | (109) | (68) |
| Stocks | (268) | (314) | (220) | (15) |
| Fournisseurs et autres passifs | 583 | 647 | (125) | 117 |
| Autres | (5) | 41 | (8) | 34 |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 172 \$ | 317 \$ | (426) \$ | (37) \$ |

Note 8. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 5 octobre 2024 | Au 7 octobre 2023 | Au 30 décembre 2023 |
|---|----------------------|----------------------|------------------------|
| Créances sur cartes de crédit, montant brut | 4 165 \$ | 4 177 \$ | 4 388 \$ |
| Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit | (275) | (231) | (256) |
| Créances sur cartes de crédit | 3 890 \$ | 3 946 \$ | 4 132 \$ |
| Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes : | | | |
| Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}</i> (note 10) | 1 450 \$ | 1 350 \$ | 1 350 \$ |
| Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes ⁱ⁾ | 600 | 650 | 850 |
| Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes | 2 050 \$ | 2 000 \$ | 2 200 \$ |

i) Pour l'exercice à ce jour, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 250 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes.

La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}* (« Eagle ») et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 10). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Le total du passif brut éventuel lié aux lettres de crédit émises en faveur des autres fiducies de titrisation indépendantes s'établissait à 54 millions de dollars au 5 octobre 2024 (59 millions de dollars au 7 octobre 2023; 77 millions de dollars au 30 décembre 2023), ce qui représente 9 % (9 % au 7 octobre 2023 et 9 % au 30 décembre 2023) des créances sur cartes de crédit titrisées.

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 5 octobre 2024 et s'y est conformée tout au long des trois premiers trimestres de 2024.

Note 9. Cessions de biens immobiliers

Actifs détenus en vue de la vente Au troisième trimestre de 2024, la société a cédé un immeuble (un immeuble en 2023) compris dans les actifs détenus en vue de la vente pour un produit de 4 millions de dollars (18 millions de dollars en 2023) et a comptabilisé une perte nette négligeable (profit net de 13 millions de dollars en 2023). Pour l'exercice à ce jour, la société a cédé un immeuble (quatre immeubles en 2023) compris dans les actifs détenus en vue de la vente pour un produit de 4 millions de dollars (26 millions de dollars en 2023) et a comptabilisé une perte nette négligeable (profit net de 12 millions de dollars en 2023).

Immobilisations corporelles Au troisième trimestre de 2024, la société a cédé trois biens immobiliers compris dans les immobilisations corporelles pour un produit de 253 millions de dollars, dont la totalité a par la suite été relouée par la société. Pour l'exercice à ce jour, la société a cédé cinq biens immobiliers inclus dans les immobilisations corporelles (19 en 2023) pour un produit de 311 millions de dollars (112 millions de dollars en 2023), dont la totalité (la totalité en 2023) a par la suite été relouée (voir la note 15).

Passifs financiers Au 5 octobre 2024, un montant de 11 millions de dollars (11 millions de dollars au 7 octobre 2023 et 11 millions de dollars au 30 décembre 2023) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs et un montant de 180 millions de dollars (178 millions de dollars au 7 octobre 2023 et 179 millions de dollars au 30 décembre 2023) était comptabilisé dans les autres passifs pour tous les immeubles qui ont été vendus et par la suite reloués par la société qui ne répondaient pas aux critères de vente.

Note 10. Dette à long terme

Les composantes de la dette à long terme se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 5 octobre 2024 | Au 7 octobre 2023 | Au 30 décembre 2023 |
|--|----------------------|----------------------|------------------------|
| Déventures ⁱ⁾ | 4 307 \$ | 4 310 \$ | 4 309 \$ |
| Certificats de placement garanti | 1 459 | 1 725 | 1 654 |
| Fiducies de titrisation indépendantes (note 8) | 1 450 | 1 350 | 1 350 |
| Fiducies de financement indépendantes | 588 | 494 | 558 |
| Facilité de crédit engagée ⁱⁱ⁾ | 200 | — | — |
| Coûts de transaction et autres | (21) | (19) | (19) |
| Total de la dette à long terme | 7 983 \$ | 7 860 \$ | 7 852 \$ |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme | 686 | 1 274 | 1 191 |
| Dette à long terme | 7 297 \$ | 6 586 \$ | 6 661 \$ |

- i) Au premier trimestre de 2024, la société a procédé à l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant en capital global de 400 millions de dollars, portant intérêt à 5,115 % par année et venant à échéance le 4 mars 2054. La société a utilisé le produit net de l'émission pour financer en partie le rachat des billets non garantis de premier rang d'un montant en capital global de 400 millions de dollars, portant intérêt à 3,918 %, le 10 juin 2024.
- ii) La société a une facilité de crédit engagée accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 15 juillet 2027. La facilité de crédit contient certaines clauses restrictives de nature financière et, au 5 octobre 2024 et tout au long des trois premiers trimestres de l'exercice, la société respectait ces clauses restrictives.

Note 11. Capital social

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 5 octobre 2024 (16 semaines) | | 7 octobre 2023 (16 semaines) | | 5 octobre 2024 (40 semaines) | | 7 octobre 2023 (40 semaines) | |
|--|---------------------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| | Nombre d'actions ordinaires | Capital social ordinaire | Nombre d'actions ordinaires | Capital social ordinaire | Nombre d'actions ordinaires | Capital social ordinaire | Nombre d'actions ordinaires | Capital social ordinaire |
| Émises et en circulation à l'ouverture de la période | 306 047 785 | 6 289 \$ | 317 079 146 | 6 387 \$ | 310 526 379 | 6 281 \$ | 324 062 608 | 6 489 \$ |
| Émises en vue du règlement d'options sur actions | 247 643 | 21 | 138 973 | 10 | 2 140 011 | 163 | 639 811 | 44 |
| Rachetées et annulées | (2 650 388) | (59) | (2 926 260) | (50) | (9 021 350) | (193) | (10 410 560) | (186) |
| Émises et en circulation à la clôture de la période | 303 645 040 | 6 251 \$ | 314 291 859 | 6 347 \$ | 303 645 040 | 6 251 \$ | 314 291 859 | 6 347 \$ |
| Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période | (656 147) | (13) \$ | (709 488) | (14) \$ | (1 269 239) | (25) \$ | (1 222 278) | (24) \$ |
| Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR | (420 000) | (8) | (625 000) | (13) | (420 000) | (8) | (625 000) | (13) |
| Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR | 49 429 | 1 | 51 387 | 1 | 662 521 | 13 | 564 177 | 11 |
| Actions détenues en fiducie à la clôture de la période | (1 026 718) | (20) \$ | (1 283 101) | (26) \$ | (1 026 718) | (20) \$ | (1 283 101) | (26) \$ |
| Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période | 302 618 322 | 6 231 \$ | 313 008 758 | 6 321 \$ | 302 618 322 | 6 231 \$ | 313 008 758 | 6 321 \$ |
| Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 6) | 304 166 012 | | 315 178 099 | | 306 117 858 | | 318 243 863 | |

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes indiquées :

| | 5 octobre 2024 ⁱ⁾ (16 semaines) | 7 octobre 2023 (16 semaines) | 5 octobre 2024 (40 semaines) | 7 octobre 2023 (40 semaines) |
|--|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Dividendes déclarés par action (en dollars) | | | | |
| Actions ordinaires | 0,513 \$ | 0,446 \$ | 1,472 \$ | 1,297 \$ |
| Actions privilégiées de deuxième rang, série B | 0,33125 \$ | 0,33125 \$ | 0,99375 \$ | 0,99375 \$ |

i) Les dividendes de 0,513 \$ par action ordinaire déclarés au troisième trimestre de 2024 étaient à payer le 1^{er} octobre 2024. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés au troisième trimestre de 2024 étaient à payer le 30 septembre 2024.

Après la clôture du troisième trimestre de 2024, le Conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,513 \$ par action ordinaire, à payer le 30 décembre 2024 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2024, et un dividende trimestriel sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$ par action, à payer le 31 décembre 2024 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2024.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des périodes indiquées :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 5 octobre 2024 (16 semaines) | 7 octobre 2023 (16 semaines) | 5 octobre 2024 (40 semaines) | 7 octobre 2023 (40 semaines) |
|--|---|---------------------------------|---|---------------------------------|
| Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions) ⁱ⁾ | 2 650 388 | 2 926 260 | 9 021 350 | 10 410 560 |
| Contrepartie en trésorerie payée | 445 \$ | 341 \$ | 1 397 \$ | 1 235 \$ |
| Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués ⁱⁱ⁾ | 451 | 236 | 1 341 | 899 |
| Diminution du capital social ordinaire ⁱⁱⁱ⁾ | 59 | 50 | 193 | 186 |
| Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions) | 420 000 | 625 000 | 420 000 | 625 000 |
| Contrepartie en trésorerie payée | 72 \$ | 72 \$ | 72 \$ | 72 \$ |
| Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués | 65 | 59 | 65 | 59 |
| Diminution du capital social ordinaire | 8 | 13 | 8 | 13 |

i) Les actions ordinaires rachetées et annulées au 5 octobre 2024 ne comprennent pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture du trimestre dans le cadre du régime de rachat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

ii) La prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués tient compte d'un montant de 96 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

iii) Tient compte d'un montant de 24 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

Au deuxième trimestre de 2024, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 15 336 875 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Au 5 octobre 2024, la société avait racheté 4 000 560 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur. La société est toujours autorisée à racheter ses actions ordinaires de Weston dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Weston, afin que Weston conserve sa quote-part dans la société. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Weston sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat.

Au cours du troisième trimestre de 2024, 2 650 388 actions ordinaires (2 926 260 en 2023) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 450 millions de dollars (341 millions de dollars en 2023), y compris 1 123 575 actions ordinaires (1 473 813 en 2023) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 193 millions de dollars (171 millions de dollars en 2023). Pour l'exercice à ce jour, 9 021 350 actions ordinaires (10 410 560 en 2023) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 1 402 millions de dollars (1 235 millions de dollars en 2023), y compris 3 613 458 actions ordinaires (5 148 067 en 2023) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 565 millions de dollars (609 millions de dollars en 2023).

De temps à autre, la société participe à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché. Au 5 octobre 2024, une obligation de rachat d'actions de 200 millions de dollars au titre du RAAA était incluse dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 12. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme de la société au cours des périodes se présente comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 5 octobre 2024 (16 semaines) | 7 octobre 2023 (16 semaines) | 5 octobre 2024 (40 semaines) | 7 octobre 2023 (40 semaines) |
|--|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Coût des services rendus au cours de la période | | | | |
| Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi ⁱ⁾ | 45 \$ | 46 \$ | 117 \$ | 116 \$ |
| Charges au titre des autres avantages du personnel à long terme ⁱⁱ⁾ | 12 | 14 | 29 | 33 |
| Coût financier net des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies (note 4) | 1 | 4 | 3 | 11 |
| Total du coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi | 58 \$ | 64 \$ | 149 \$ | 160 \$ |

i) Comprend les coûts liés aux régimes à prestations définies, aux régimes de retraite à cotisations définies et aux régimes de retraite multi-employeurs de la société auxquels elle cotise.

ii) Comprend les coûts liés aux régimes d'invalidité à long terme de la société.

Le tableau qui suit présente les (pertes actuarielles) gains actuariels, déduction faite des recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat, comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global au cours des périodes indiquées :

| (en millions de dollars canadiens) | 5 octobre 2024 (16 semaines) | 7 octobre 2023 (16 semaines) | 5 octobre 2024 (40 semaines) | 7 octobre 2023 (40 semaines) |
|--|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Rendement des (perte sur les) actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 12 \$ | (75) \$ | 78 \$ | 4 \$ |
| Gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses financières ⁱ⁾ | 48 | 128 | 69 | 83 |
| Variation du passif résultant du plafonnement des actifs ⁱ⁾ | (71) | (105) | (115) | (10) |
| Total des (pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt | (11) \$ | (52) \$ | 32 \$ | 77 \$ |
| Recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat liés aux (pertes actuarielles) gains actuariels | 3 | 14 | (8) | (20) |
| (Pertes actuarielles) gains actuariels, déduction faite des recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat | (8) \$ | (38) \$ | 24 \$ | 57 \$ |

i) Pour le troisième trimestre de 2024 et l'exercice à ce jour, les gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses financières et la variation du passif résultant du plafonnement des actifs sont principalement attribuables à une augmentation du taux d'actualisation.

Le tableau qui suit présente les actifs et passifs au titre des régimes à prestations définies et des régimes d'invalidité à long terme au cours des périodes indiquées :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 5 octobre 2024 | Au 7 octobre 2023 | Au 30 décembre 2023 |
|---|----------------------|----------------------|------------------------|
| Autres actifs | | | |
| Actif au titre des prestations constituées | 287 \$ | 83 \$ | 297 \$ |
| Autres passifs | | | |
| Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies | 227 \$ | 209 \$ | 242 \$ |
| Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme | 138 | 116 | 128 |

Note 13. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs des actifs et des passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme, et de certains autres actifs dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance à long terme.

| (en millions de dollars canadiens) | Au 5 octobre 2024 | | | | Au 7 octobre 2023 | | | | Au 30 décembre 2023 | | | |
|--|----------------------|-----------------|-------------|-----------------|----------------------|----------|----------|----------|------------------------|----------|----------|----------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Actifs financiers | | | | | | | | | | | | |
| Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : | | | | | | | | | | | | |
| Titres à long terme | 119 \$ | — \$ | — \$ | 119 \$ | 170 \$ | — \$ | — \$ | 170 \$ | 201 \$ | — \$ | — \$ | 201 \$ |
| Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs | — | — | — | — | — | 11 | — | 11 | — | 8 | — | 8 |
| Juste valeur par le biais du résultat net : | | | | | | | | | | | | |
| Certains autres actifs ⁱ⁾ | — | — | 68 | 68 | — | — | 54 | 54 | — | — | 56 | 56 |
| Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs | — | — | 1 | 1 | — | 4 | — | 4 | — | — | 2 | 2 |
| Passifs financiers | | | | | | | | | | | | |
| Coût amorti : | | | | | | | | | | | | |
| Dette à long terme | — \$ | 8 167 \$ | — \$ | 8 167 \$ | — \$ | 7 722 \$ | — \$ | 7 722 \$ | — \$ | 8 151 \$ | — \$ | 8 151 \$ |
| Participation des pharmaciens propriétaires | — | — | 360 | 360 | — | — | 408 | 408 | — | — | 370 | 370 |
| Certains autres passifs ⁱⁱ⁾ | — | — | 301 | 301 | — | — | 211 | 211 | — | — | 287 | 287 |
| Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : | | | | | | | | | | | | |
| Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs | — | 1 | 22 | 23 | — | — | 4 | 4 | — | — | 4 | 4 |
| Juste valeur par le biais du résultat net : | | | | | | | | | | | | |
| Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs | 1 | — | — | 1 | — | — | — | — | 4 | 3 | — | 7 |

i) Certains autres actifs se rapportent principalement au fonds de capital de risque I.

ii) Certains autres passifs se rapportent principalement aux passifs financiers liés aux immeubles qui ne répondaient pas aux critères de vente (voir la note 9).

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, une perte de 1 million de dollars au troisième trimestre de 2024 (profit de 2 millions de dollars en 2023) et un profit de 3 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (perte négligeable en 2023) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti. De plus, la société a comptabilisé une perte nette de 3 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 (profit net de 14 millions de dollars en 2023) et un profit net de 13 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (perte nette de 2 millions de dollars en 2023) dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Placements dans des titres La Banque PC détient des placements qui sont considérés comme faisant partie des titres liquides qu'elle doit détenir afin de respecter le ratio de liquidité à court terme. Ces titres sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et étaient inscrits dans les titres à long terme et autres actifs aux bilans consolidés.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations, à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change à terme pour atténuer l'incidence des hausses des taux d'intérêt et pour gérer le risque prévu lié aux taux de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes et de ses achats prévus d'immobilisations. Elle a également recours à des swaps, à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés résumés intermédiaires non audités et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société.

| | (16 semaines) | | | 5 octobre 2024 (40 semaines) | |
|---|--|--|---|--|---|
| (en millions de dollars canadiens) | Actif (passif) net lié à la juste valeur | Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation | Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation |
| Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | | | | | |
| Contrats de change à terme ⁱ⁾ | — \$ | (2) \$ | 1 \$ | (7) \$ | 1 \$ |
| Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾ | (1) | (2) | — | 3 | (2) |
| Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾ | — | (1) | — | (1) | 1 |
| Couverture des prix de l'énergie ^{iv)} | (22) | (3) | — | (18) | — |
| Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | (23) \$ | (8) \$ | 1 \$ | (23) \$ | — \$ |
| Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle | | | | | |
| Contrats de change et autres contrats à terme | — \$ | — \$ | (3) \$ | — \$ | 9 \$ |
| Autres dérivés non financiers | (1) | — | (2) | — | 1 |
| Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle | (1) \$ | — \$ | (5) \$ | — \$ | 10 \$ |
| Total des dérivés | (24) \$ | (8) \$ | (4) \$ | (23) \$ | 10 \$ |

i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 8 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.

ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 25 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.

iv) En 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

7 octobre 2023

| (en millions de dollars canadiens) | (16 semaines) | | | 7 octobre 2023 (40 semaines) | |
|--|--|--|---|--|---|
| | Actif (passif) net lié à la juste valeur | Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation | Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation |
| Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | | | | | |
| Contrats de change à terme ⁱ⁾ | 7 \$ | 1 \$ | — \$ | (3) \$ | 1 \$ |
| Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾ | 2 | 2 | (2) | 10 | (4) |
| Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾ | 3 | 1 | — | 3 | 1 |
| Couverture des prix de l'énergie ^{iv)} | (5) | (9) | — | (5) | — |
| Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | 7 \$ | (5) \$ | (2) \$ | 5 \$ | (2) \$ |
| Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle | | | | | |
| Contrats de change et autres contrats à terme | 4 \$ | — \$ | 12 \$ | — \$ | 5 \$ |
| Autres dérivés non financiers | — | — | — | — | (3) |
| Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle | 4 \$ | — \$ | 12 \$ | — \$ | 2 \$ |
| Total des dérivés | 11 \$ | (5) \$ | 10 \$ | 5 \$ | — \$ |

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 19 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 30 millions de dollars, pour gérer son risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iv) Au cours du deuxième trimestre de 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 14. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des titulaires d'une licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires »), qui réclament des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesse à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-intérêts à ce stade de la procédure. La Cour a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesse ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, la société a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024. Le 29 août 2024, la Cour d'appel a rejeté l'appel et l'appel incident, à ceci près que l'appel du demandeur a été accepté relativement à la correction du montant que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a reçu en guise d'indemnités professionnelles au cours de la période visée par le recours collectif. Par conséquent, la société n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. La société n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres grands détaillants d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Le 24 juillet 2024, la société et Weston ont conclu une entente de règlement de 500 millions de dollars avec les avocats représentant les consommateurs afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif. La société et Weston paieront chacune une part du règlement; Loblaw paiera 253 millions de dollars et Weston, 247 millions de dollars. La société recevra un crédit au titre des 96 millions de dollars qu'elle a déjà versés aux clients sous forme de cartes Loblaw, ce qui signifie qu'elle devra verser 157 millions de dollars en trésorerie dans le cadre du règlement. Le règlement est assujéti à la finalisation d'un accord de règlement contraignant et à l'approbation des tribunaux. Du fait de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit des demandes entre défendeurs contre la société et Weston, et la société et Weston jugent ces demandes entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et la société. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations datées de mai 2019 et de décembre 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En octobre 2024, le recours contre Shoppers Drug Mart Inc. a été abandonné. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentant d'un sous-groupe de défendeurs internationaux constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. En août 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement au deuxième trimestre de 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie. Certaines années d'imposition postérieures aux périodes visées par la décision de la Cour d'appel fédérale font toujours l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 15. Transactions entre parties liées

Cession-bail Au cours du troisième trimestre de 2024, la société a vendu trois immeubles à des partenariats entre une tierce partie et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») pour un produit de 253 millions de dollars et a comptabilisé un profit de 37 millions de dollars. Pour l'exercice à ce jour, la société a vendu quatre immeubles (un en 2023) aux parties liées pour un produit de 291 millions de dollars (12 millions de dollars en 2023) et a comptabilisé un profit de 51 millions de dollars (profit de 3 millions de dollars en 2023). Ces immeubles ont été reloués par la société (voir la note 9).

Passifs financiers Au premier trimestre de 2023, la société a cédé deux immeubles de commerce de détail à Propriétés de Choix, pour un produit de 86 millions de dollars. Ces immeubles ont été reloués par la société et ne répondaient pas aux critères de vente aux termes de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, puisque la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux termes du contrat de location (voir la note 9).

Contrat de location avec Propriétés de Choix Au premier trimestre de 2022, la société a conclu une entente de location visant un terrain situé à Caledon sur lequel elle a l'intention de construire une installation industrielle. Le terrain appartient à un partenariat dans lequel Propriétés de Choix détient une participation. La société a pris possession du terrain le 1^{er} octobre 2024 et, par conséquent, elle a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative de 232 millions de dollars relativement à une durée de 40 ans.

Note 16. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, et comprend les pharmacies situées en magasin, les services de soins de santé, les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme de fidélisation *PC Optimum*, des services de courtage d'assurance et des services de télécommunications.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »), tel qu'il est présenté périodiquement à la direction interne.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

| (en millions de dollars canadiens) | 5 octobre 2024 (16 semaines) | | | | | 7 octobre 2023 (16 semaines) | | | | |
|---|---------------------------------|------------------------|--------------------|---------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------------|--------------------|---------------------------------|-----------|
| | Vente au détail | Services financiers | Total sectoriel | Élimi- nations ⁱ⁾ | Total | Vente au détail | Services financiers | Total sectoriel | Élimi- nations ⁱ⁾ | Total |
| Produitsⁱⁱ⁾ | 18 259 \$ | 382 \$ | 18 641 \$ | (103) \$ | 18 538 \$ | 17 982 \$ | 379 \$ | 18 361 \$ | (96) \$ | 18 265 \$ |
| Résultat d'exploitation | 1 091 \$ | 230 \$ | 1 321 \$ | — \$ | 1 321 \$ | 1 006 \$ | 59 \$ | 1 065 \$ | — \$ | 1 065 \$ |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 209 | 29 | 238 | — | 238 | 197 | 37 | 234 | — | 234 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 882 \$ | 201 \$ | 1 083 \$ | — \$ | 1 083 \$ | 809 \$ | 22 \$ | 831 \$ | — \$ | 831 \$ |
| Résultat d'exploitation | 1 091 \$ | 230 \$ | 1 321 \$ | — \$ | 1 321 \$ | 1 006 \$ | 59 \$ | 1 065 \$ | — \$ | 1 065 \$ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 891 | 12 | 903 | | | 865 | 15 | 880 | | |
| Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾ | — | (155) | (155) | | | (19) | — | (19) | | |
| Montant ajusté du BAIIAⁱⁱⁱ⁾ | 1 982 \$ | 87 \$ | 2 069 \$ | | | 1 852 \$ | 74 \$ | 1 926 \$ | | |

- i) Les colonnes Éliminations comprennent les produits intragroupe liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.
- ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 163 millions de dollars (164 millions de dollars en 2023).
- iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA.

| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens) | 2024 (16 semaines) | | | 2023 (16 semaines) | | |
|---|-----------------------|------------------------|--------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|
| | Vente au détail | Services financiers | Total sectoriel | Vente au détail | Services financiers | Total sectoriel |
| Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change | — \$ | — \$ | — \$ | (6) \$ | — \$ | (6) \$ |
| Profit sur la vente d'immeubles non exploités | — | — | — | (13) | — | (13) |
| Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC | — | (155) | (155) | — | — | — |
| Éléments d'ajustement | — \$ | (155) \$ | (155) \$ | (19) \$ | — \$ | (19) \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | 5 octobre 2024 (40 semaines) | | | | | 7 octobre 2023 (40 semaines) | | | | |
|--|---------------------------------|------------------------|--------------------|---------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------------|--------------------|---------------------------------|-----------|
| | Vente au détail | Services financiers | Total sectoriel | Élimi- nations ⁱ⁾ | Total | Vente au détail | Services financiers | Total sectoriel | Élimi- nations ⁱ⁾ | Total |
| Produitsⁱⁱ⁾ | 45 207 \$ | 1 110 \$ | 46 317 \$ | (251) \$ | 46 066 \$ | 44 188 \$ | 1 053 \$ | 45 241 \$ | (243) \$ | 44 998 \$ |
| Résultat d'exploitation | 2 688 \$ | 362 \$ | 3 050 \$ | — \$ | 3 050 \$ | 2 657 \$ | 104 \$ | 2 761 \$ | — \$ | 2 761 \$ |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 521 | 101 | 622 | — | 622 | 504 | 104 | 608 | — | 608 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 2 167 \$ | 261 \$ | 2 428 \$ | — \$ | 2 428 \$ | 2 153 \$ | — \$ | 2 153 \$ | — \$ | 2 153 \$ |
| Résultat d'exploitation | 2 688 \$ | 362 \$ | 3 050 \$ | — \$ | 3 050 \$ | 2 657 \$ | 104 \$ | 2 761 \$ | — \$ | 2 761 \$ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 2 236 | 36 | 2 272 | | | 2 182 | 44 | 2 226 | | |
| Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾ | 159 | (155) | 4 | | | (10) | 37 | 27 | | |
| Montant ajusté du BAIIA ⁱⁱⁱ⁾ | 5 083 \$ | 243 \$ | 5 326 \$ | | | 4 829 \$ | 185 \$ | 5 014 \$ | | |

- i) Les colonnes Éliminations comprennent les produits intragroupe liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.
- ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 497 millions de dollars (467 millions de dollars en 2023).
- iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA.

| Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens) | 2024 (40 semaines) | | | 2023 (40 semaines) | | |
|---|-----------------------|------------------------|--------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|
| | Vente au détail | Services financiers | Total sectoriel | Vente au détail | Services financiers | Total sectoriel |
| Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif | 164 \$ | — \$ | 164 \$ | — \$ | — \$ | — \$ |
| (Recouvrement) charge relatif aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC | — | (155) | (155) | — | 37 | 37 |
| Profit sur la vente d'immeubles non exploités | — | — | — | (12) | — | (12) |
| Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change | (5) | — | (5) | 2 | — | 2 |
| Éléments d'ajustement | 159 \$ | (155) \$ | 4 \$ | (10) \$ | 37 \$ | 27 \$ |

Les produits de la société, en fonction du type de biens ou de services, font l'objet d'un rapprochement avec les produits sectoriels de la société dans le tableau qui suit.

| (en millions de dollars canadiens) | 5 octobre 2024 (16 semaines) | 7 octobre 2023 (16 semaines) | 5 octobre 2024 (40 semaines) | 7 octobre 2023 (40 semaines) |
|------------------------------------|---|---------------------------------|---|---------------------------------|
| Alimentation au détail | 12 966 \$ | 12 843 \$ | 32 028 \$ | 31 414 \$ |
| Pharmacies au détail | 5 293 | 5 139 | 13 179 | 12 774 |
| Total du secteur Vente au détail | 18 259 \$ | 17 982 \$ | 45 207 \$ | 44 188 \$ |
| Services financiers | 382 | 379 | 1 110 | 1 053 |
| Éliminations ⁱ⁾ | (103) | (96) | (251) | (243) |
| Total | 18 538 \$ | 18 265 \$ | 46 066 \$ | 44 998 \$ |

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.

| (en millions de dollars canadiens) | Au 5 octobre 2024 | Au 7 octobre 2023 | Au 30 décembre 2023 |
|------------------------------------|------------------------------|----------------------|------------------------|
| Total des actifs | | | |
| Vente au détail | 33 369 \$ | 32 446 \$ | 32 870 \$ |
| Services financiers | 5 892 | 5 806 | 6 109 |
| | 39 261 \$ | 38 252 \$ | 38 979 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | 5 octobre 2024 (16 semaines) | 7 octobre 2023 (16 semaines) | 5 octobre 2024 (40 semaines) | 7 octobre 2023 (40 semaines) |
|---|---|---------------------------------|---|---------------------------------|
| Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles | | | | |
| Vente au détail | 675 \$ | 681 \$ | 1 541 \$ | 1 403 \$ |
| Services financiers | 15 | 14 | 31 | 30 |
| | 690 \$ | 695 \$ | 1 572 \$ | 1 433 \$ |

Profil de la société

Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie ainsi que le plus important détaillant au pays. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Loblaw, ses franchisés et ses pharmaciens propriétaires figurent parmi les plus importants employeurs du secteur privé au Canada, comptant plus de 220 000 employés à temps plein et à temps partiel travaillant dans plus de 2 500 établissements.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw Limitée, de ses filiales ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles sont accompagnées des symboles ^{MC} ou ^{MD}, ou elles figurent en italique.

Renseignements à l'intention des actionnaires

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs Computershare Inc.
100, University Avenue
Toronto (Ontario), Canada
M5J 2Y1

Sans frais : 1-800-564-6253 (Canada et États-Unis)
Télécopieur : 416-263-9394
Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330
Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555

Pour procéder à un changement d'adresse ou mettre fin à des envois multiples, ou pour toute autre requête concernant votre compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Relations avec les investisseurs

Personne-ressource pour les investisseurs :
Roy MacDonald
Vice-président, Relations avec les investisseurs
investor@loblaw.ca

Personne-ressource pour les médias :
Scott Bonikowsky
Vice-président principal, Affaires corporatives et
communications
pr@loblaw.ca

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire de SEDAR+ et au Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses résultats financiers trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse loblaw.ca.

Téléconférence et webémission

Les Compagnies Loblaw Limitée tiendra une téléconférence et une webémission le 13 novembre 2024 à 10 h (HE).

Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 416-945-7677 ou le 888-699-1199. La rediffusion sera disponible environ deux heures après la téléconférence au 289-819-1450 ou au 888-660-6345, code d'accès 36516#. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Investisseurs » du site loblaw.ca. Préinscription possible.

De plus amples renseignements sur la téléconférence et la webémission se trouvent sur le site Web de Les Compagnies Loblaw Limitée à l'adresse loblaw.ca.

loblaw.ca

pcexpress.ca

shoppersdrugmart.ca

pharmaprix.ca

pcfinancial.ca

lechoixdupresident.ca

pcoptimum.ca

joefresh.com

sansnom.ca

tntsupermarket.com

wellwise.ca

loblawadvance.ca

Applis

PC Express^{MC}

PC Optimum^{MC}

PC Santé^{MC}

Shoppers Drug Mart^{MD}

PC Finance^{MD}

Joe Fresh^{MD}

T&T^{MD}